



Situation économique et sociale de la population

852-1201

La pauvreté des personnes âgées

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et généralités
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Travail et rémunération
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

La pauvreté des personnes âgées

Rédaction Martina Guggisberg, Stephan Häni,
section Analyses sociales

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Martina Guggisberg, OFS, tél. 058 463 62 38, e-mail: martina.guggisberg@bfs.admin.ch
Stephan Häni, OFS, tél. 058 463 62 95, e-mail: stephan.haeni@bfs.admin.ch
Secrétariat section Analyses sociales, OFS, tél. 058 463 64 21, e-mail: info.sozan@bfs.admin.ch

Auteurs: Martina Guggisberg, Stephan Häni, section Analyses sociales

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 058 463 60 60 / fax 058 463 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 852-1201

Prix: 12 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Alexander Rathes – Fotolia.com

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2014
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-20034-6

Table des matières

| | | | | | |
|------------|--|-----------|------------|--|-----------|
| 1 | Introduction | 5 | 5 | Indicateurs complémentaires | 29 |
| 2 | Revenu | 7 | 5.1 | Evaluation subjective de la situation financière | 29 |
| 2.1 | Taux de pauvreté (en termes de revenu) | 7 | 5.2 | Santé | 32 |
| 2.2 | Types de revenus des personnes à l'âge de la retraite | 10 | 5.3 | Synthèse de l'analyse sur les indicateurs complémentaires | 35 |
| 2.3 | Prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse | 11 | 6 | Conclusions | 36 |
| 2.4 | Synthèse de l'analyse sur la situation en matière de revenu de la population âgée | 12 | | Bibliographie | 39 |
| 3 | Consommation | 13 | | Sources de données | 42 |
| 3.1 | Structure et niveau des dépenses de consommation | 13 | | Glossaire | 43 |
| 3.2 | Equipement en biens de consommation | 17 | | | |
| 3.3 | Privation matérielle | 18 | | | |
| 3.4 | Synthèse de l'analyse sur les habitudes de consommation de la population âgée | 21 | | | |
| 4 | Fortune | 22 | | | |
| 4.1 | Les avoirs liquides des ménages | 23 | | | |
| 4.2 | Revenus de la fortune et de la location | 25 | | | |
| 4.3 | L'épargne à l'âge de la retraite | 27 | | | |
| 4.4 | Synthèse de l'analyse sur la situation de la fortune de la population âgée | 28 | | | |

Tableaux

| | | |
|-----|--|----|
| T 1 | Taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté et revenu disponible équivalent médian, par classe d'âge | 7 |
| T 2 | Part des personnes de 65 ans et plus dans SILC, par classe d'âge, en % | 9 |
| T 3 | Taux de bénéficiaires des trois piliers du système de prévoyance vieillesse, par sexe, en % | 10 |
| T 4 | Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires, rentiers de l'AVS vivant à la maison, par sexe et par classe d'âge, en % | 11 |
| T 5 | Taux de privation matérielle, par classe d'âge, en % | 19 |
| T 6 | Part des personnes disposant d'avoirs liquides, par classe d'âge et par statut de pauvreté, en % | 23 |
| T 7 | Evaluation subjective de la situation financière, personnes de 65 ans et plus, en % | 31 |
| T 8 | Evaluation subjective de l'état de santé et renoncement aux soins, par classe d'âge et par statut de pauvreté, en % | 33 |
| T 9 | Aperçu des différents indicateurs, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques | 38 |

Graphiques

| | | |
|-----|--|----|
| G 1 | Taux de pauvreté, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques, en % | 8 |
| G 2 | Combinaison de différentes composantes importantes du revenu (AVS, PP, pilier 3a, revenu de la fortune, revenu de l'activité professionnelle), par sexe, en % | 11 |
| G 3 | Dépenses moyennes de logement, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu, en francs par mois | 14 |
| G 4 | Part des ménages propriétaires de leur logement, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu, en % | 15 |
| G 5 | Sélection de dépenses des ménages d'une personne, selon la classe d'âge et les quintiles de revenu, en francs par mois | 15 |
| G 6 | Sélection de dépenses des ménages d'une personne de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en francs par mois | 16 |
| G 7 | Equipement en biens de consommation, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu, en % | 17 |

| | | |
|------|---|----|
| G 8 | Equipement en biens de consommation, ménages d'une personne et couples de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en % | 18 |
| G 9 | Taux de privation matérielle, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques, en % | 19 |
| G 10 | Privations matérielles dans certains domaines, par classe d'âge, en % | 20 |
| G 11 | Part des personnes de 65 ans et plus disposant d'avoirs liquides, selon différentes caractéristiques, en % | 24 |
| G 12 | Revenus médians de la fortune et de la location, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence, en francs par mois | 25 |
| G 13 | Revenus médians de la fortune et de la location, selon la classe d'âge de la personne de référence et le type de ménage, en francs par mois | 26 |
| G 14 | Revenus médians de la fortune et de la location des personnes de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en francs par mois | 26 |
| G 15 | Epargne moyenne, selon la classe d'âge de la personne de référence et la classe de revenu, en francs par mois | 27 |
| G 16 | Epargne moyenne des personnes de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en francs par mois | 28 |
| G 17 | Evaluation subjective de la situation financière, par classe d'âge, en % | 29 |
| G 18 | Appréciation subjective du changement de la situation financière après l'entrée à la retraite, par type de ménage, en % | 30 |
| G 19 | Capacité de s'en sortir avec le revenu du ménage, par classe d'âge, en % | 31 |
| G 20 | Capacité de s'en sortir avec le revenu du ménage, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques, en % | 32 |
| G 21 | Part des personnes de 65 ans et plus dont la santé auto-évaluée n'est pas bonne, en % | 34 |
| G 22 | Part des personnes de 65 ans et plus ayant renoncé au moins à une prestation de soins pour des raisons financières, en % | 35 |
| G 23 | Aperçu des différents indicateurs, par classe d'âge | 37 |

1 Introduction

Environ 1,4 million de personnes étaient âgées de 65 ans et plus en Suisse en 2012. Près d'un sixième de la population résidente a ainsi l'âge de la retraite (OFS 2013a). La sécurité sociale des personnes âgées revêt par conséquent une importance de plus en plus grande.

Différents facteurs sont à l'origine de cette situation. Au cours des dernières décennies, l'espérance de vie des personnes vivant en Suisse s'est allongée sans discontinuer. En 1980, l'espérance de vie à 65 ans était de 14,3 ans pour les hommes et de 18,1 ans pour les femmes; en 2012, elle avait augmenté à respectivement 19,1 ans et 22,1 ans (OFS 2014a-1). Dans le même temps, l'âge moyen de la retraite est resté relativement stable¹. En conséquence, les rentes de vieillesse sont perçues de plus en plus longtemps. Parallèlement, la part des 65 ans et plus dans la population résidente permanente est passée de 13,9% à 17,4% (OFS 2014a-3). Cette tendance devrait se renforcer avec l'arrivée à la retraite de la génération du baby boom née entre 1940 et 1965 (OFS 2011a).

Le groupe des 65 ans et plus est important aussi du point de vue de la pauvreté (cf. OFS 2014b). Le passage à la retraite s'accompagne souvent d'une diminution sensible du revenu. Par conséquent, le taux de pauvreté mesuré par le revenu (pauvreté en termes de revenu) était en 2012 deux fois plus élevé dans la population âgée (16,4%) que dans la population totale (7,7%). Ce constat doit cependant être relativisé. On sait par exemple que les personnes de 65 ans et plus disposent souvent d'une fortune qui peut être utilisée pour couvrir les frais de l'entretien général quand le revenu ne suffit pas. Ces ménages sont donc en mesure de financer leurs dépenses et leurs besoins de consommation en dépit d'un revenu moins élevé. Pour décrire de manière détaillée la situation

financière des personnes âgées, il faut donc prendre en considération à la fois leur revenu, leurs dépenses de consommation et leur fortune².

Plusieurs études sur la pauvreté en Suisse ont intégré (entièrement ou partiellement) les informations sur la fortune dans les ressources financières. Il en ressort que la population âgée est en moyenne moins touchée par la pauvreté ou le risque de pauvreté (cf. Wanner/Gabardino 2008, LUSTAT 2013)³. Comme ces études se limitent à quelques cantons, leurs résultats ne peuvent pas être transposés directement à l'ensemble de la Suisse. Actuellement, il n'existe au niveau national aucune source de données individuelles sur la fortune qui pourrait être prise en compte dans le calcul de la pauvreté.

Même si une statistique nationale sur la fortune n'est toujours pas disponible, l'enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC en Suisse de 2011 fournit des chiffres détaillés sur le revenu et, pour la première fois, des données individuelles assez détaillées sur la fortune, dont certaines peuvent être incluses dans la statistique de la pauvreté de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour analyser les besoins de consommation, il est possible de se référer à l'enquête sur le budget des ménages (EBM) qui comprend des données détaillées sur les dépenses de consommation.

Dans la présente étude, les informations disponibles sur la pauvreté en termes de revenu des 65 ans et plus ont été complétées par une analyse sous l'angle du revenu (chapitre 2), les besoins de consommation et la fortune des personnes âgées (chapitres 3 et 4). Des indicateurs objectifs et subjectifs (chapitre 5) viennent compléter l'étude. Les inégalités de revenu et de fortune

¹ L'âge moyen de la retraite des hommes nés entre 1932 et 1947 se situe autour de 63,5 ans. Du fait du relèvement progressif de l'âge ordinaire de la retraite AVS pour les femmes, celui-ci a augmenté, passant de 61,5 à environ 63 ans (OFS 2014a-2).

² Cette approche intégrée est aussi recommandée par l'OCDE (cf. OCDE 2013a).

³ Sur la base des données fiscales de cinq cantons, Wanner et Gabardino (2008) ont calculé la part des personnes disposant de «faibles ressources financières» selon le concept de pauvreté relative (seuil fixé à 60% du revenu médian), en comptabilisant 5% des liquidités dans le revenu. LUSTAT (2013) a calculé pour le canton de Lucerne, également sur la base des données fiscales, un taux de pauvreté selon le concept de pauvreté absolue (en application des normes de la CSIAS); la fortune nette selon la déclaration d'impôt est comptabilisée entièrement dans le revenu après déduction de la franchise sur la fortune selon les normes de la CSIAS.

étant plus grandes entre les retraités qu'entre les personnes en âge de travailler (Pilgram/Seifert 2012), la population à la retraite a été subdivisée en sous-catégories pour permettre des analyses plus fines.

Cette analyse détaillée prend en considération en particulier les personnes de 65 ans et plus vivant en ménage privé. Les personnes âgées vivant en ménage collectif (p.ex. homes médicalisés ou pour personnes âgées) n'ont pas été incluses dans l'étude. Elles sont 6,0% dans ce cas, cette part allant croissant avec l'âge: en 2012, 2,3% seulement des 70–79 ans vivaient en EMS, contre 40% environ des 90 ans et plus. Les femmes vivent plus souvent en EMS que les hommes (OFS 2014a-4 et propres calculs).

L'enquête se limitant aux 65 ans et plus, la population considérée ne coïncide pas entièrement avec celle des rentiers AVS. Les personnes au bénéfice d'une retraite anticipée et les retraités de moins de 65 ans⁴ sont ainsi exclus de l'enquête, alors que les 65 ans et plus qui exercent encore une activité professionnelle sont pris en compte. C'est pourquoi le texte emploie ci-après les expressions «65 ans et plus» ou «personnes à l'âge de la retraite» pour désigner la population prise en considération. Font exception diverses analyses qui prennent spécifiquement en compte les rentiers AVS (cf. p.ex. chapitre 2.2).

⁴ L'âge ordinaire de la retraite des femmes varie, selon l'année de naissance, entre 62 et 64 ans et est donc inférieur à l'âge ordinaire de la retraite des hommes, qui est fixé à 65 ans.

2 Revenu

2.1 Taux de pauvreté (en termes de revenu)

Depuis 2012, l'OFS publie une statistique de la pauvreté sur la base de l'enquête sur le revenu et les conditions de vie (SILC). A la différence de la précédente statistique de la pauvreté qui se fondait sur l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et qui n'incluait que les personnes âgées de 20 à 59 ans, les données disponibles actuellement renseignent sur la pauvreté en termes de revenu de toute la population résidente permanente vivant en ménage privé, y compris sur celle des 65 ans et plus. La pauvreté en termes de revenu est toujours mesurée selon deux concepts différents (cf. Encadré 1).

Encadré 1: deux concepts pour mesurer la pauvreté en termes de revenu

Le **taux de pauvreté** se fonde sur un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et les services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un taux de pauvreté ainsi défini est un ordre de grandeur approprié pour la politique sociale, car le soutien financier octroyé aux personnes ou aux ménages se traduit directement par une réduction mesurable de la pauvreté. Le seuil de pauvreté utilisé est établi selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) couramment utilisées en Suisse pour mesurer le droit à l'aide sociale. Il comprend un montant forfaitaire pour l'entretien, les frais individuels de logement ainsi que 100 francs par personne à partir de 16 ans pour d'autres dépenses. Quand le revenu disponible d'un ménage se situe au-dessous du seuil de pauvreté, tous les membres du ménage sont considérés comme pauvres.

Le **taux de risque de pauvreté** se réfère à un seuil «relatif»: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent⁵ est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays concerné. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité: en effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas seulement de sa situation économique propre (ou de celle de son ménage), mais également du niveau de prospérité général dans le pays concerné (Atkinson/Marlier 2010). Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Les deux concepts ne tiennent compte que du revenu, mais pas de la fortune éventuelle (pauvreté en termes de revenu).

⁵ Cf. Glossaire.

Chez les 65 ans et plus, les taux de pauvreté et de risque de pauvreté sont plus élevés que la moyenne. Les personnes de cette classe d'âge sont deux fois plus touchées par la pauvreté en termes de revenu que la population totale et près de trois fois plus que la population en âge de travailler (18 à 64 ans). La population âgée est également plus fortement exposée au risque de pauvreté selon le concept de pauvreté relative que les groupes de comparaison (cf. T 1).

T 1 Taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté et revenu disponible équivalent médian, par classe d'âge

| | Taux de pauvreté | | Taux de risque de pauvreté | | Revenu disponible équivalent (médiane) | |
|-------------------|------------------|-----|----------------------------|-----|--|-------|
| | en % | +/- | en % | +/- | en CHF/an | +/- |
| Population totale | 7,7 | 0,7 | 15,5 | 0,9 | 50 052 | 727 |
| 0–17 ans | 6,8 | 1,5 | 18,0 | 2,0 | 44 317 | 1 052 |
| 18–64 ans | 5,7 | 0,7 | 11,9 | 0,8 | 54 064 | 727 |
| 65 ans et plus | 16,4 | 1,6 | 26,8 | 2,3 | 41 815 | 1 215 |

+/- Limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire). Exemple de lecture: pour la population totale, l'intervalle de confiance du taux de pauvreté va de 7,0% à 8,4%.

Le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté sont calculés sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14 © OFS, Neuchâtel 2014

Ces chiffres doivent être interprétés avec une certaine prudence. Seule la situation en matière de revenu est considérée ici et les éventuels éléments de fortune ne sont pas pris en compte dans l'analyse. On considère ici uniquement la **pauvreté en termes de revenu**⁶. Or, les personnes à l'âge de la retraite disposent souvent d'un patrimoine auquel elles peuvent recourir après leur vie active pour couvrir leurs frais d'entretien. Cette situation est notamment due au système suisse de la prévoyance vieillesse qui prévoit la constitution, pendant la vie active, d'une épargne (en partie obligatoire) qui peut

⁶ SILC ne contient des informations détaillées sur la fortune que pour 2011. C'est pourquoi ces informations ne peuvent pas être utilisées dans la statistique annuelle de la pauvreté. Des informations supplémentaires sur la fortune sont publiées dans le chapitre 4.

être utilisée une fois que la personne a atteint l'âge de la retraite. En outre, les personnes qui héritent en Suisse sont souvent âgées de plus de 55 ans (Stutz et al. 2007). Par conséquent, la prise en compte du seul revenu tend à sous-évaluer les ressources financières de la population âgée. La présente analyse utilise par conséquent aussi des indicateurs sur la consommation et sur la fortune des personnes âgées (cf. chapitres 3 et 4).

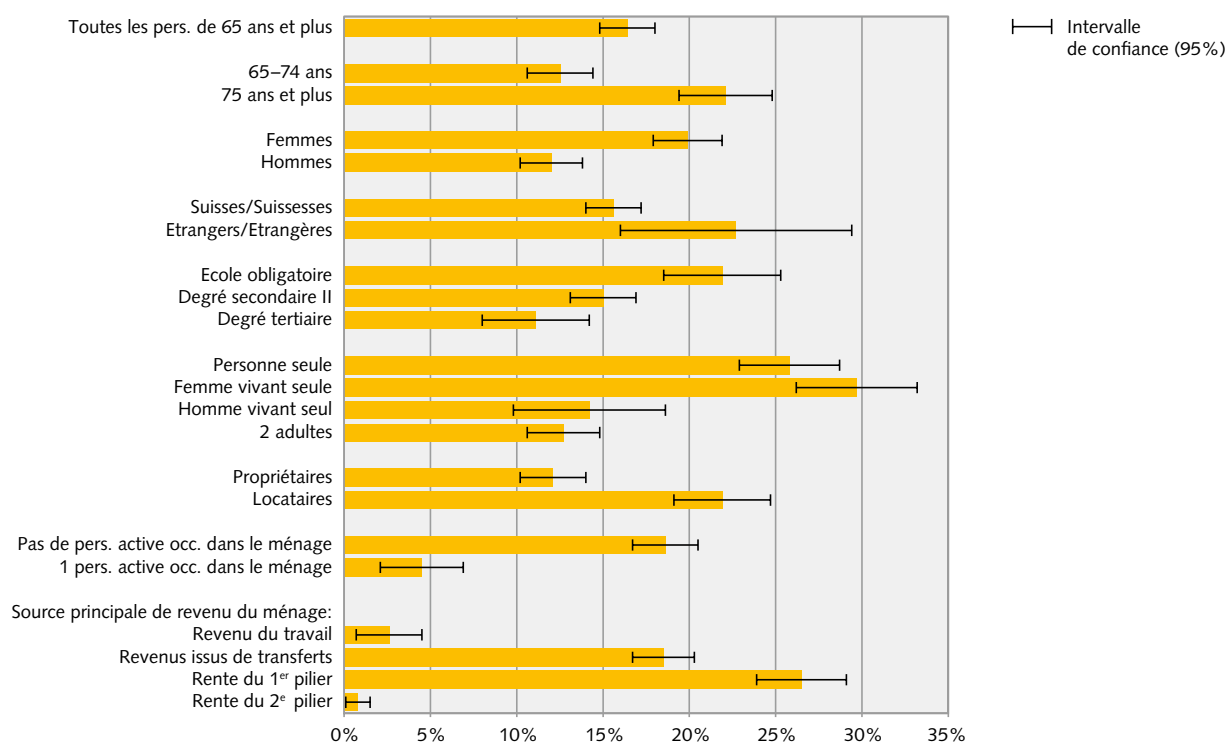
Etant donné que la situation en matière de revenu des personnes âgées peut varier, les taux de pauvreté des 65 ans et plus ont été subdivisés ci-après selon d'autres caractéristiques sociodémographiques. L'analyse montre que le taux de pauvreté varie assez fortement à l'intérieur de cette classe d'âge (cf. G 1).

Les ressortissants étrangers âgés tendent à être plus souvent touchés par la pauvreté que les Suisses (taux de pauvreté de 22,7% contre 15,6%). Compte tenu du petit nombre de personnes âgées de nationalité étrangère (seuls 10% de tous les seniors n'ont pas le passeport suisse, cf. T 2), le chiffre établi pour cette catégorie de personnes est entaché d'une grande incertitude statistique.

Par ailleurs, la probabilité d'être touché par la pauvreté est beaucoup plus répandue chez les 75 ans et plus que chez les personnes qui ont entre 65 et 74 ans (22,1% contre 12,5%). Diverses autres raisons en sont à l'origine: les femmes seules, les personnes avec un bas niveau de formation scolaire et celles dont le revenu est constitué principalement de rentes du 1^{er} pilier⁷ sont beaucoup plus

Taux de pauvreté, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques, en %

G 1



Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.
La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14, sans loyer fictif (cf. Glossaire)

© OFS, Neuchâtel 2014

⁷ Les rentes AVS et les éventuelles prestations complémentaires (PC) et allocations pour impotents sont comptabilisées dans le 1^{er} pilier, les rentes de la prévoyance professionnelle dans le 2^e pilier. Seules les rentes versées sont prises en considération, et non pas les éventuels versements en capital du 2^e pilier. Un quart environ des rentiers jusqu'à cinq ans après l'âge ordinaire de la retraite retire son capital au lieu de percevoir une rente (OFS 2014a-13). Il est donc possible que des personnes qui ont le 1^{er} pilier comme principale source de revenu aient retiré leur avoir de la caisse de pension sous forme de capital et qu'elles disposent donc d'une fortune et de ressources financières plus importantes que le 1^{er} pilier uniquement (cf. OFS 2012a, p. 21).

souvent touchées par la pauvreté que les groupes de comparaison correspondants⁸. Ces personnes se rencontrent plus souvent chez les 75 ans et plus (cf. T2).

T2 Part des personnes de 65 ans et plus dans SILC, par classe d'âge, en %

| | Total | Personnes de 65-74 ans | Personnes de 75 ans et plus |
|--|-------|------------------------|-----------------------------|
| Toutes les personnes de 65 ans et plus | 100,0 | * | * |
| 65-74 ans | 59,7 | 100,0 | * |
| 75 ans et plus | 40,3 | * | 100,0 |
| Femmes | 55,3 | 54,0 | 57,2 |
| Hommes | 44,7 | 46,0 | 42,8 |
| Suisses/Suisseuses | 89,7 | 88,2 | 91,8 |
| Etrangers/Etrangères | 10,3 | 11,8 | 8,2 |
| Ecole obligatoire | 27,4 | 23,9 | 32,6 |
| Degré secondaire II | 57,8 | 59,5 | 55,2 |
| Degré tertiaire | 14,6 | 16,5 | 11,8 |
| Personne seule | 32,5 | 24,1 | 44,7 |
| Femme vivant seule | 24,3 | 17,6 | 34,3 |
| Homme vivant seul | 8,1 | 6,6 | 10,5 |
| 2 adultes | 60,9 | 67,3 | 51,6 |
| Principale source de revenu du ménage: | | | |
| Revenu du travail | 10,7 | 14,4 | () |
| Revenus issus de transferts | 86,7 | 83,0 | 92,2 |
| Rente du 1 ^{er} pilier | 59,4 | 53,7 | 67,9 |
| Rente du 2 ^e pilier | 25,9 | 28,1 | 22,7 |

() Nombre d'observations insuffisant ou intervalle de confiance trop élevé pour publier les résultats.

La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

En raison de l'arrondissement des chiffres, il se peut que les valeurs additionnées des sous-groupes diffèrent légèrement des valeurs totales présentées.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14 © OFS, Neuchâtel 2014

Plus une personne avance en âge, plus elle risque de se retrouver seule, soit parce que la personne qui partage son existence entre en EMS, soit parce que celle-ci décède. Près de la moitié des 75 ans et plus en ménage privé vit seule (44,7%). Environ trois quart des personnes âgées vivant seules sont de sexe féminin. Cela peut notamment être dû au fait que l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes (OFS 2014a-1) et que, dans les couples, les femmes ont

souvent quelques années de moins que les hommes (OFS 2014c). Les hommes même très âgés sont la plupart du temps mariés et vivent souvent en couple.

Les femmes âgées sont plus souvent veuves: en 2012, chez les 75-84 ans, environ trois quarts des hommes étaient mariés et 13,3% veufs; chez les femmes de la même classe d'âge, en revanche, ces taux s'élevaient à respectivement 39,9% et 43,5% (OFS 2014a-5).

Contrairement aux personnes qui font ménage commun, les personnes seules n'ont pas la possibilité de compléter un faible revenu par des revenus d'autres personnes. En outre, elles font face à des dépenses proportionnellement plus élevées, car les coûts fixes (p.ex. frais de logement, raccordement à la radio et à la télévision, achat d'appareils, etc.) ne peuvent pas être répartis entre plusieurs personnes.

Rappelons en outre que le 2^e pilier n'est obligatoire que depuis 1985 en Suisse. Pour cette raison, les personnes très âgées disposent plus rarement d'un 2^e pilier ou n'y ont versé que de modestes cotisations, de sorte qu'elles ne peuvent compter souvent que sur le 1^{er} pilier. A cela s'ajoute le fait que les personnes (femmes surtout) qui n'ont jamais exercé d'activité lucrative ou dont le salaire était inférieur au salaire minimal assuré dans la prévoyance professionnelle⁹ n'étaient pas tenues (et n'avaient souvent pas les moyens financiers non plus) d'accumuler un avoir de prévoyance vieillesse. La constitution d'un pilier 3a est elle aussi subordonnée à l'exercice d'une activité professionnelle (OFS 2011a).

En revanche, les personnes qui ont atteint depuis peu l'âge de la retraite vivent plus souvent en couple, elles exercent encore parfois une activité professionnelle, ont plus souvent cotisé, et plus fortement, dans le 2^e pilier et disposent en outre plus fréquemment d'une meilleure formation. Cette catégorie compte par ailleurs un plus grand nombre d'hommes (anciens actifs occupés ou encore en activité) que celle des 75 ans et plus. Elle est par conséquent moins touchée par la pauvreté. Quand le revenu du ménage se compose essentiellement d'un revenu d'une activité professionnelle ou d'une rente du 2^e pilier, le taux de pauvreté s'établit à respectivement 2,6% et 0,8%, soit des taux nettement au-dessous de celui de la moyenne des personnes à l'âge de la retraite (16,4%), mais aussi au-dessous de celui de la population totale (7,7%).

⁸ Cette exploitation n'inclut toutefois que les personnes en ménage privé. Compte tenu de la base de données utilisée, il n'est pas possible d'examiner la situation des personnes en ménage collectif (p.ex. EMS).

⁹ Selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), seuls les salariés qui reçoivent un salaire minimal déterminé sont soumis à l'assurance obligatoire. En 2013, le salaire minimal était fixé à 21 060 francs par an (art. 2 LPP).

Encadré 2: effets de l'âge, de la cohorte et de la période

La fréquence plus élevée de la pauvreté en termes de revenu chez les personnes âgées s'explique par différents facteurs (cf. Diekmann 2004, p. 281 ss). D'abord, le revenu d'une personne peut varier durant l'existence: par exemple, il commence par augmenter après l'entrée dans la vie professionnelle, puis redescend avec l'âge. C'est l'**effet de l'âge**. On lui oppose l'**effet de la cohorte** ou de la génération: ici, la diminution du revenu des personnes âgées trouve sa cause non pas dans l'élévation de l'âge, mais dans le fait que les revenus d'une génération (resp. cohorte d'une année de naissance) ont toujours été plus bas que ceux des générations ultérieures, car les générations se distinguent systématiquement par des caractéristiques qui influent sur le revenu (p.ex. niveau de formation, niveau du salaire pendant la vie active, etc.). Enfin, des événements historiques tels que des guerres, des crises économiques ou des modifications dans le système de prévoyance vieillesse ont aussi une influence sur le niveau du revenu (**effet de la période**).

Ces différents effets pourraient le cas échéant être distingués les uns des autres à l'aide de données longitudinales. La présente analyse se fonde cependant uniquement sur des données transversales (interview de tous les participants à l'enquête à un moment donné). On peut toutefois supposer que plusieurs effets se manifestent ici à la fois: si le revenu des personnes de 65 ans et plus est en général plus faible que celui des personnes en âge de travailler, c'est parce que le départ à la retraite s'accompagne souvent d'une diminution du revenu. Le revenu plus faible des personnes à l'âge de la retraite est donc dû en premier lieu au départ à la retraite (effet de l'âge). Les différences de revenus entre jeunes seniors et seniors plus âgés s'expliquent en revanche par des niveaux de formation différents et par des changements dans le système de la prévoyance vieillesse (2^e pilier obligatoire depuis 1985) (effet de la cohorte et effet de la période).

2.2 Types de revenus des personnes à l'âge de la retraite

Les personnes à l'âge de la retraite peuvent percevoir plusieurs types de revenu ou de prestations. Le versement et le niveau des prestations de vieillesse dépendent, en plus des conditions propres à chaque pilier, de la durée et de l'absence d'interruption des versements dans les différents piliers et du niveau des cotisations versées. Le 1^{er} pilier (AVS y. c. PC) sert à couvrir les besoins essentiels de l'existence. En combinaison avec le 2^e pilier (caisse de pension), les prestations vieillesse devraient permettre aux anciens actifs de couvrir jusqu'à 60% de leur dernier salaire et de maintenir le niveau de vie antérieur (service d'information AVS/AI 2014). Enfin, le 3^e pilier offre la possibilité de constituer, sur une base facultative, un avoir de prévoyance additionnel pour la vieillesse. En parallèle, les personnes à la retraite peuvent aussi percevoir un revenu de la fortune et/ou du travail. En 2012,

un cinquième des personnes qui avaient atteint l'âge ordinaire de la retraite depuis cinq ans ou moins se trouvait dans ce cas (OFS 2014a-6).

Comme il l'a été exposé dans le chapitre 2.1, les personnes qui vivent dans un ménage dont le revenu se compose principalement d'un revenu du travail ou d'une rente du 2^e pilier affichent des taux de pauvreté relativement bas. Par contre, les personnes qui ont pour revenu principal une rente du 1^{er} pilier sont plus souvent touchées par la pauvreté en termes de revenu.

Selon des analyses de l'OFS pour les retraités qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite depuis cinq ans ou moins, la rente de vieillesse de l'AVS présente le plus grand degré de couverture. En effet, elle est versée à presque toutes les personnes (98,5%, cf. T3)¹⁰.

T3 Taux de bénéficiaires des trois piliers du système de prévoyance vieillesse, par sexe, en %

| | Total | Hommes | Femmes |
|-------------------------|-------|--------|--------|
| Prestation de l'AVS | 98,5 | 98,3 | 98,7 |
| Prestation de la PP | 66,8 | 77,6 | 57,7 |
| Prestation du pilier 3a | 27,7 | 33,9 | 22,3 |

Rentiers jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS. Un rentier est une personne ayant atteint l'âge de la retraite AVS qui reçoit au moins une prestation (rente et/ou versement en capital) d'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse.

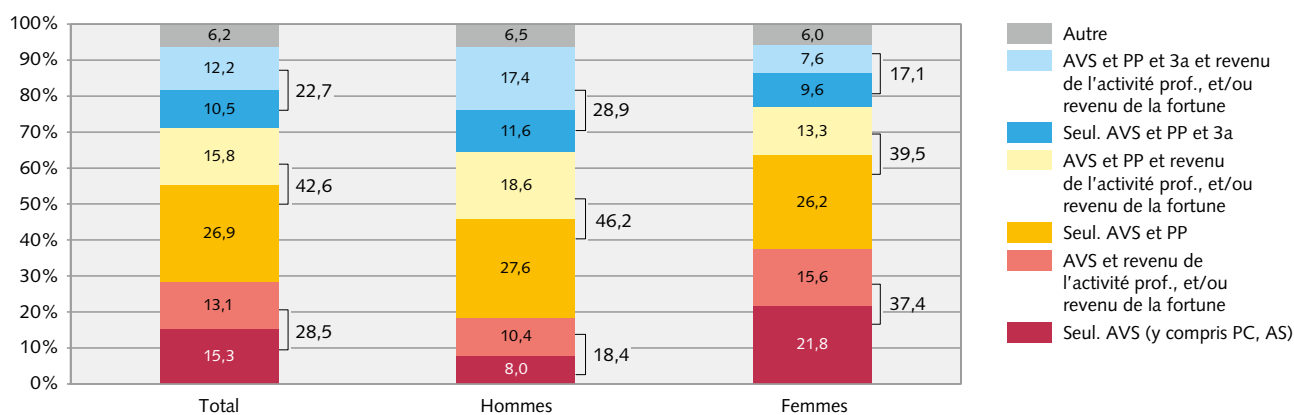
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active © OFS, Neuchâtel 2014 ESPA, Protection sociale et marché du travail SESAM 2012 (selon OFS 2014a-7, OFS 2014a-8 et OFS 2014a-9)

Plus d'un quart des retraités (28,5%) ne perçoit aucune autre prestation de vieillesse outre l'AVS (cf. G2). Pour plus de la moitié de ces personnes (15,3%), l'AVS représente même, avec d'éventuelles prestations complémentaires ou allocations pour impotents, l'unique source de revenu. Les 13,1% restants améliorent leur rente AVS avec un revenu du travail et/ou un revenu de la fortune. Dans ces deux groupes, des différences notables se manifestent toutefois entre les sexes: les femmes sont environ deux fois plus nombreuses que les hommes à ne percevoir aucune autre prestation de vieillesse (37,4% contre 18,4%), et même près de trois fois plus nombreuses à percevoir une rente AVS mais pas de prestations du 2^e et/ou du 3^e pilier, ni un revenu du travail et/ou de la fortune (21,8% contre 8,0%).

¹⁰ Les taux de bénéficiaires se réfèrent uniquement aux retraités, soit aux personnes de 65 ans et plus qui perçoivent déjà au moins une prestation d'un des trois piliers. Selon d'autres calculs de l'OFS (non publiés), 1,6% seulement de la population âgée ne bénéficie d'aucune prestation de vieillesse, soit parce que ces personnes exercent encore une activité professionnelle, soit parce qu'elles ne remplissent pas les conditions prescrites (p.ex. étrangers qui vivent en Suisse depuis moins de 10 ans).

Combinaison de différentes composantes importantes du revenu (AVS, PP, pilier 3a, revenu de la fortune, revenu de l'activité professionnelle), par sexe, en %

G 2



Part des bénéficiaires en % de tous les retraités jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS. Les revenus de la fortune ne sont considérés que s'ils dépassent 1000 francs par an. Un rentier est une personne ayant atteint l'âge de la retraite AVS qui reçoit au moins une prestation (rente et/ou versement en capital) d'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse. En raison de l'arrondissement des chiffres, il se peut que les valeurs additionnées des sous-groupes diffèrent légèrement des valeurs totales présentées.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active ESPA, Protection sociale et marché du travail SESAM 2012 (selon OFS 2014a-10 et propres calculs)

© OFS, Neuchâtel 2014

42,6% des rentiers peuvent compter sur des prestations de la prévoyance professionnelle en plus de celles de l'AVS, et près d'un quart (22,7%) perçoit des prestations des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Les différences entre hommes et femmes sont là aussi marquées: 46,2% des hommes contre seulement 39,5% des femmes bénéficient de prestations du 1^{er} et 2^e pilier. Seules 17,1% des femmes perçoivent des prestations cumulées des trois piliers. Chez les hommes, cette proportion est de 28,9%.

Des différences considérables existent donc entre les hommes et les femmes dans l'accès au système de la prévoyance vieillesse.

2.3 Prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse

Un autre indicateur susceptible de livrer des informations sur la situation financière de la population âgée est le taux de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance vieillesse (taux de bénéficiaires de PC). Il est possible de faire valoir son droit à des prestations complémentaires lorsque les rentes de vieillesse ou les autres revenus (en tenant compte également d'une partie de la fortune) ne couvrent pas les besoins vitaux minimaux. Le taux de bénéficiaires de PC décrit donc la pauvreté combattue chez les personnes âgées. Chez les personnes âgées en ménage privé, il s'établissait à 9,5% en 2012. A l'instar du taux de pauvreté, le taux de bénéficiaires de PC s'élève à mesure que l'âge augmente (cf. T 4). Les

femmes ont en outre plus souvent recours aux prestations complémentaires que les hommes, toutes classes d'âge confondues.

T 4 Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires, rentiers de l'AVS vivant à la maison, par sexe et par classe d'âge, en %

| | Total | Hommes | Femmes |
|--|-------|--------|--------|
| Toutes les personnes de 65 ans et plus | 9,5 | 7,2 | 11,3 |
| 65–69 ans | 7,4 | 6,3 | 8,5 |
| 70–79 ans | 9,6 | 7,4 | 11,3 |
| 80–89 ans | 11,7 | 8,4 | 13,8 |
| 90 ans et plus | 14,0 | 8,6 | 16,6 |

Sources: OFS – Statistique de la population et des ménages STATPOP, statistique des institutions médico-sociales SOMED, OFAS – Statistiques des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI 2012 (selon OFS 2014a-11)

© OFS, Neuchâtel 2014

Les PC représentent un filet de sécurité sociale supplémentaire auxquelles les personnes âgées qui y ont droit peuvent légalement prétendre. Elles sont versées par la Confédération selon une méthode de calcul uniforme au niveau national. Pour y avoir droit, il est nécessaire de percevoir une rente AVS et de déclarer un faible revenu ne permettant pas de couvrir les dépenses reconnues (couverture des besoins de base et des frais de logement) (cf. Service d'information AVS/AI 2013). Le montant des besoins de base est supérieur au forfait pour l'entretien de l'aide sociale. De ce fait, le taux de l'aide sociale

chez les plus de 65 ans est pratiquement égal à zéro (cf. OFS 2013b). Le taux de bénéficiaires de PC est néanmoins inférieur au taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus calculé selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il est probable que cet écart soit principalement dû au fait que le droit aux PC est clarifié individuellement et en tenant compte de la fortune. En revanche, le taux de pauvreté se fonde sur une enquête par échantillonnage qui ne tient pas compte des éventuels éléments du patrimoine.

Dans certains cas, il arrive que des personnes à l'âge de la retraite ne puissent pas prétendre à des PC en dépit d'un faible revenu. C'est le cas par exemple quand une personne

- ne perçoit aucune rente AVS (le taux de bénéficiaires de l'AVS s'établissait toutefois en 2012 à 98,5%),
- possède une fortune importante (les éléments du patrimoine dépassant une valeur seuil déterminée sont comptabilisés à hauteur de 10% dans le revenu),
- possède un logement en propriété à usage personnel avec une valeur locative élevée (comptabilisation d'un revenu fictif),
- a renoncé dans le passé à des revenus ou à des valeurs patrimoniales (comptabilisation d'un revenu ou d'un patrimoine fictif),
- ne fait pas valoir son droit,¹¹
- ou quand la procédure d'évaluation n'est pas encore achevée.

Enfin, il peut aussi arriver que des bénéficiaires de PC tombent au-dessous du seuil de pauvreté. Bien que le montant pour la couverture des besoins de base soit plus élevé dans les PC que dans l'aide sociale, les frais de logement reconnus sont strictement plafonnés, tandis que l'aide sociale prend en charge les coûts effectifs pour autant que ceux-ci se situent dans le cadre des coûts habituels de la localité. Si les frais de logement sont plus élevés que ceux qui sont reconnus par les PC,

le découvert doit être compensé avec le montant prévu pour les besoins généraux de l'existence, ce qui fait diminuer celui-ci (cf. Seifert 2011). Selon l'Office fédéral des assurances sociales (Schubarth 2014), les loyers maximaux pris en compte par les PC ne permettent de couvrir intégralement le loyer que dans le 70% des cas des bénéficiaires de PC vivant seuls ou en couple¹².

Les données disponibles ne permettent pas de juger l'effet des prestations complémentaires sur la pauvreté des personnes âgées.

2.4 Synthèse de l'analyse sur la situation en matière de revenu de la population âgée

Les analyses menées dans le présent chapitre montrent que le revenu des personnes âgées est moins élevé que celui des personnes en âge de travailler. La diminution du revenu s'explique principalement par le passage à la retraite. Plus une personne a cotisé longtemps dans les trois piliers de la prévoyance vieillesse et plus ses cotisations étaient élevées, plus sa situation en matière de revenu est bonne une fois qu'elle est à la retraite.

Des différences considérables apparaissent selon les sexes et selon les types de ménage. Les personnes âgées dont le revenu se compose principalement des prestations du 1^{er} pilier sont très souvent touchées par la pauvreté en termes de revenu. Les femmes vivant seules de plus de 75 ans sont fréquemment dans ce cas, car elles ne disposent souvent d'aucune autre source de revenu en plus

de l'AVS. C'est la raison pour laquelle les femmes recourent plus souvent que les hommes aux prestations complémentaires à l'AVS.

Il convient toutefois de souligner encore une fois que pour beaucoup de personnes âgées, le revenu ne constitue qu'une partie des ressources financières, une autre partie étant constitué de la fortune. C'est pourquoi, dans les chapitres 3 et 4, d'autres analyses relatives aux dépenses de consommation et à la fortune sont présentées.

¹¹ Les PC ne sont versées que sur demande. Les raisons pour lesquelles une personne renonce à percevoir des PC sont toutefois multiples (cf. p.ex. Pilgram/Seifert 2009). Selon des estimations, entre 6% (estimation des organes d'exécution des PC selon CDF 2006) et 36% (Leu et al. 1997) des rentiers AVS ne font pas valoir leur droit aux PC. A noter que le premier taux inclut aussi bien les rentiers en ménage privé que les rentiers en ménage collectif; le taux serait probablement plus élevé si on considérait seulement les personnes en ménage privé. Le taux de bénéficiaires de PC en ménage collectif est nettement supérieur à celui des bénéficiaires de PC en ménage privé (2012: 56,1% contre 9,5%, OFS 2014a-11). Cet écart est dû aux coûts d'encadrement souvent très élevés dans les homes médicalisés.

¹² Un projet de modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (LPC) est actuellement en consultation. Il prévoit d'augmenter les montants reconnus pour les loyers dans les PC en fonction de la région et de la taille du ménage. Le but de ces modifications législatives est de parvenir à un taux de couverture de 90% des loyers des bénéficiaires de PC dans toutes les régions et pour tous les types de ménage (Schubarth 2014).

3 Consommation

Le niveau de vie matériel de la population est déterminé le plus souvent à l'aide du revenu disponible dans un ménage. Le revenu est considéré comme la principale ressource économique pour financer les dépenses du quotidien (cf. OCDE 2013a, p. 34). Il décrit le potentiel d'un ménage de disposer de biens et services, soit directement, soit indirectement sous la forme d'une épargne qui est utilisée lors d'une consommation future. Les dépenses de consommation¹³ révèlent en revanche ce que les ménages dépensent effectivement pour assurer leur niveau de vie matériel et quelles possibilités ont effectivement été réalisées. Les dépenses peuvent aussi dépasser le revenu; leur financement est assuré dans ce cas soit par la diminution de la fortune, soit par l'endettement. Par conséquent, le niveau des dépenses ne coïncide pas nécessairement avec le niveau du revenu. L'analyse des dépenses de consommation peut donc fournir un éclairage supplémentaire et indiquer qui sont les groupes de population plus ou moins bien lotis matériellement¹⁴.

Les chapitres 3.1 et 3.2 examinent les dépenses effectives des ménages pour divers postes du budget et la possession de biens de consommation sur la base de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Pour ces analyses, les années 2009 à 2011 ont été réunies pour augmenter la taille de l'échantillon. Dans le chapitre 3.3 on utilise, de plus, des données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) sur les privations matérielles.

3.1 Structure et niveau des dépenses de consommation

Encadré 3: structure de la population âgée dans l'EBM

Plus de 94% des personnes de 65 ans et plus recensées dans l'EBM vivent seules ou en couple. Environ trois quarts de toutes les personnes vivant seules âgées de 65 ans et plus sont des femmes (74,5%). Dans les couples âgés de 65 ans et plus, l'homme est la personne de référence dans plus de 92% des cas¹⁵.

Les classes d'âge 65–74 ans et 75 ans et plus comprennent chacune la moitié des ménages d'une personne. Un schéma très similaire se dessine pour les couples. Toutefois, environ 10% des personnes qui vivent dans un couple dès 65 ans n'ont pas encore elles-mêmes 65 ans. De ce fait, la structure des revenus et des dépenses peut être légèrement faussée entre les couples jusqu'à 64 ans et les couples dès 65 ans. Ces distorsions sont cependant faibles et ne seront pas quantifiées dans les analyses.

Dans le présent chapitre, les dépenses des ménages d'une personne et celles des couples sont analysées séparément¹⁶. Le texte établit également des distinctions selon la classe d'âge, les quintiles de revenu et la principale source de revenu du ménage (cf. glossaire). Pour les couples, l'attribution à une classe d'âge est déterminée par l'âge de la personne de référence.

En règle générale, la plus grande partie des dépenses de consommation est consacrée au logement et à l'énergie. Ce poste de dépenses comprend les loyers, les charges, mais également les intérêts hypothécaires et les autres dépenses régulières. Les amortissements (d'hypothèques) et les frais pour les travaux de réparation d'une certaine ampleur touchant le logement en propriété ne sont en revanche pas pris en compte.

¹³ Pour une distinction précise entre dépenses courantes (*current expenditure*), consommation (*consumption*) et dépenses de consommation (*consumption expenditure*), cf. OCDE (2013a, p. 49).

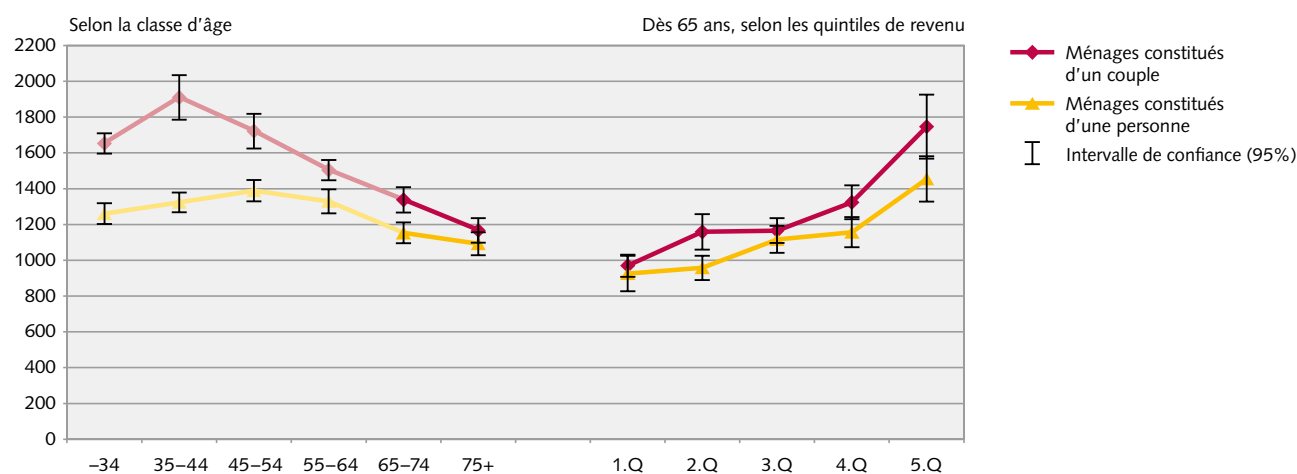
¹⁴ Cf. également Noll/Weick (2007).

¹⁵ Dans l'EBM, la personne de référence correspond au membre du ménage qui apporte la plus grande contribution au revenu total du ménage.

¹⁶ Les résultats présentés dans ce chapitre sont en grande partie des résultats actualisés d'une analyse précédente de l'OFS (2012b). La plupart des résultats décrits peuvent être téléchargés sur le site de l'OFS à l'adresse: www.statistique.admin.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Revenus, consommation et fortune des ménages → Données, indicateurs → Revenus et consommation → Revenus et dépenses des ménages en 2012

Dépenses moyennes de logement, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu, en francs par mois

G 3



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. Les quintiles sont répartis en fonction du revenu brut des personnes de 65 ans et plus vivant dans le ménage pour chacun des deux types de ménage considérés (ménages constitués d'une personne et ménages constitués d'un couple).

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

Les dépenses de logement des personnes seules à l'âge de la retraite sont moins élevées que celles des personnes vivant seules en âge de travailler. Elles totalisent moins de 1200 francs, contre plus de 1200 francs dans chaque classe d'âge des personnes vivant seules en âge de travailler (cf. G3). Ce constat est le même pour les couples, quoique à un niveau un peu plus élevé.

Différentes raisons peuvent en être à l'origine. En règle générale, les loyers versés pour les logements habités depuis longtemps augmentent moins vite que les loyers demandés à de nouveaux locataires. Il est possible aussi qu'à la suite de certains événements (départ des enfants, perte du conjoint), la taille du logement soit adaptée. En outre, les propriétaires âgés ont souvent des frais de logement avantageux, car ils ont, au moins en partie, déjà remboursé leur hypothèque¹⁷.

Pour l'analyse selon les quintiles de revenu, les revenus bruts de tous les ménages sont disposés par ordre croissant et subdivisés en cinq classes égales (quintiles). Les dépenses de logement augmentent rapidement à mesure que le revenu s'accroît: alors qu'elles atteignent 926 francs en moyenne dans le premier quintile de revenu, les 20% des ménages avec les plus hauts revenus dépensent en moyenne 1455 francs par mois pour le logement et l'énergie.

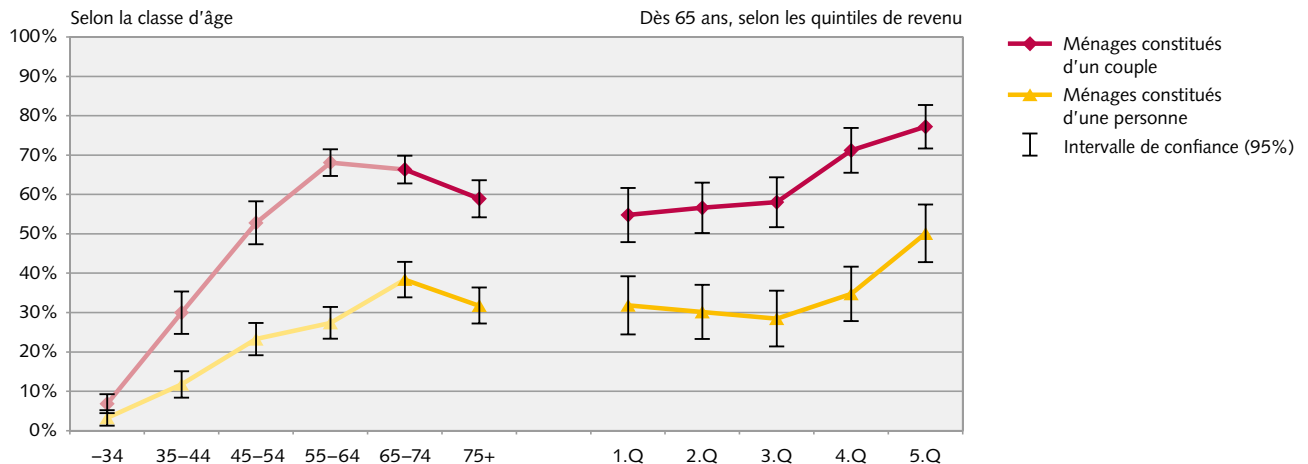
¹⁷ Les résultats sur les classes d'âge dans cette étude ne reflètent cependant pas une évolution dans le temps, mais présentent uniquement des différences entre les classes d'âge, l'enquête EBM étant constituée de données transversales (cf. à ce sujet l'encadré 2 sur les effets de l'âge, de la cohorte et de la période, p. 10).

L'analyse des dépenses de logement doit également considérer le taux des propriétaires (cf. G4). Le taux des propriétaires le plus élevé se mesure chez les couples âgés de 55 à 64 ans (68,1%). Il recule à nouveau légèrement au moment du passage à la retraite, mais atteint encore 58,9% chez les 75 ans et plus. Dans les ménages d'une personne, la plus grande part de propriétaires se rencontre chez les 65–74 ans (38,4%). Dans l'ensemble, le taux de propriétaires est nettement plus élevé chez les couples que dans les ménages d'une personne, et ce dans presque toutes les classes d'âge. Le niveau de revenu exerce également une forte influence sur le taux de propriétaires retraités. Plus des trois quarts des couples du cinquième quintile (avec les plus hauts revenus) sont propriétaires de leur logement. Dans le premier quintile (revenus les plus bas), un peu plus de la moitié est dans ce cas (54,8%). La situation se présente de manière similaire dans les ménages d'une personne, mais avec des taux nettement plus bas.

Une analyse supplémentaire révèle en outre que les femmes vivant seules et les couples dans lesquels la personne de référence est une femme sont plus fortement représentés dans les quintiles inférieurs que dans les quintiles supérieurs de revenu. Leur part dans le premier quintile atteint respectivement 81,5% et 13,7%, contre seulement 56,4% et 6,6% dans le cinquième quintile (pas d'illustration). La situation est similaire pour les personnes de 75 ans et plus.

Part des ménages propriétaires de leur logement, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu, en %

G 4



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. Les quintiles sont répartis en fonction du revenu brut des personnes de 65 ans et plus vivant dans le ménage pour chacun des deux types de ménages considérés (ménages constitués d'une personne et ménages constitués d'un couple).

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

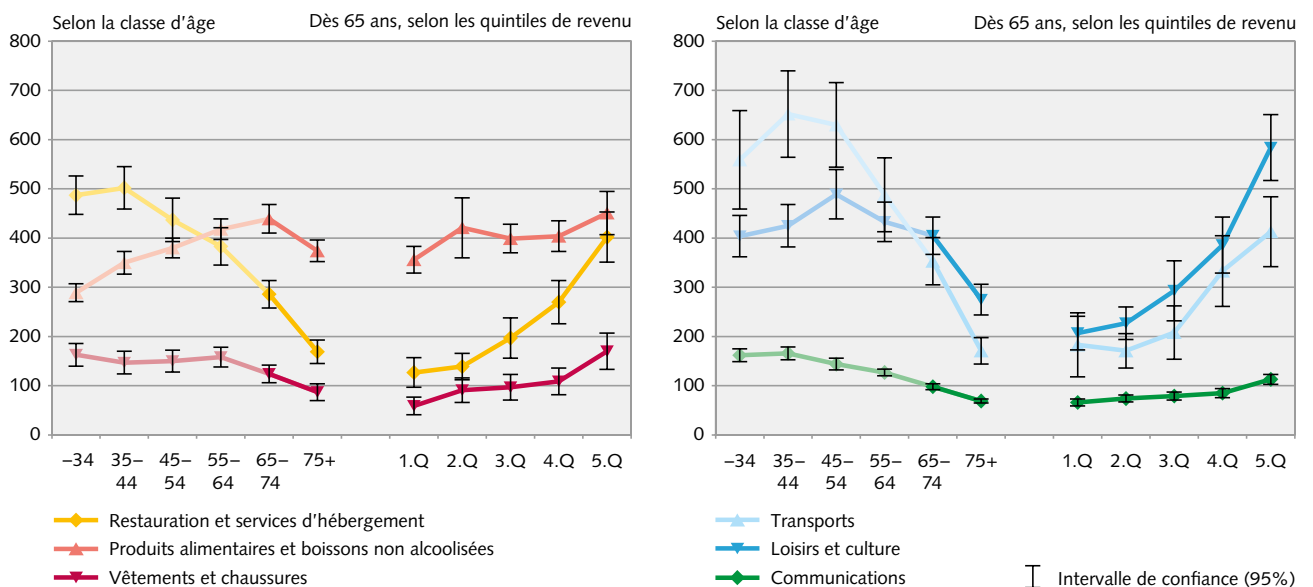
A l'instar des dépenses pour le logement, les dépenses des seniors pour les transports, les loisirs et la culture, la restauration et les services d'hébergement et les communications sont moins élevées que dans les autres classes d'âge (cf. G5). Une même tendance s'observe pour le poste «Vêtements et chaussures». En revanche,

les 65–74 ans affichent tendanciellement les dépenses les plus élevées dans la catégorie «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» du commerce de détail.

Alors que les personnes seules de moins de 55 ans dépensent en moyenne entre 550 et 650 francs par mois pour les transports, ce montant se réduit de

Sélection de dépenses des ménages d'une personne, selon la classe d'âge et les quintiles de revenu, en francs par mois

G 5



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. Les quintiles sont répartis en fonction du revenu brut des ménages constitués d'une personne de 65 ans et plus.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

moitié environ chez les 65–74 ans (353 francs). Chez les personnes de 75 ans et plus, il est même inférieur à 200 francs. Les dépenses pour la restauration et les services d'hébergement diminuent aussi fortement avec l'âge. Les plus élevées se mesurent chez les 35–44 ans (502 francs). Par la suite, les dépenses pour la restauration et les services d'hébergement reculent presque continuellement. Des tendances similaires s'observent chez les couples (pas d'illustration).

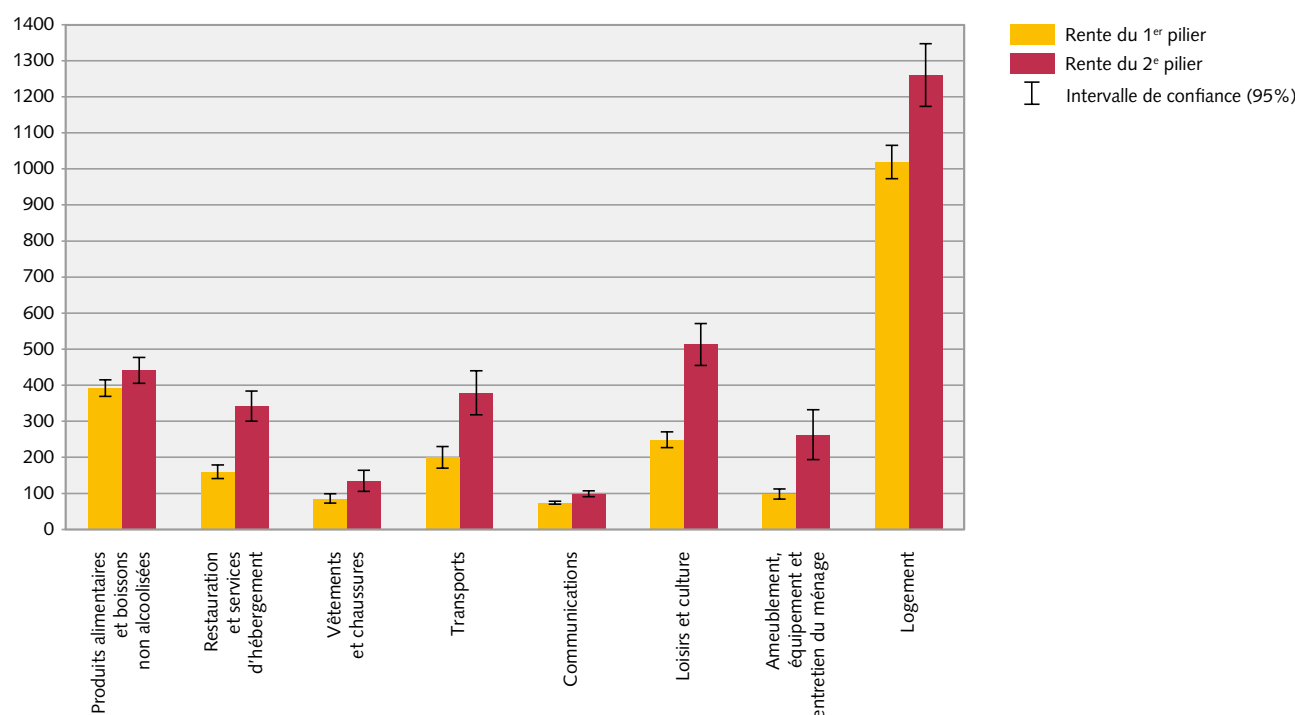
On peut supposer que les possibilités et les besoins de mobilité diminuent avec l'âge, ce qui explique le fort recul mesuré pour ces deux postes du budget. Les données disponibles ne permettent pourtant pas de savoir dans quelle mesure cette baisse est à mettre sur le compte de raisons financières, de problèmes de santé ou d'autres raisons. On constate toutefois que pour les postes «Restauration et services d'hébergement», «Transports» et «Loisirs» surtout, les dépenses dépendent fortement du niveau de revenu. Les différences entre les classes de revenu sont

beaucoup moins marquées si l'on considère les dépenses pour les produits alimentaires du commerce de détail, les communications et les vêtements et chaussures.

Du fait du nombre de cas dans l'échantillon, seules les deux principales sources de revenu¹⁸ «rentes du 1^{er} pilier» et «rentes du 2^e pilier»¹⁹ des personnes à la retraite peuvent être présentées dans l'EBM. Pour plus de 90% des ménages d'une personne et des couples dès 65 ans, une rente du 1^{er} ou du 2^e pilier constitue la principale source de revenu. Quel que soit le poste de dépenses considéré (cf. G 6), les personnes avec le 1^{er} pilier comme principale source de revenu dépensent moins d'argent que celles avec le 2^e pilier comme principale source de revenu. Si les écarts sont de nouveau faibles en ce qui concerne les dépenses pour les produits alimentaires du commerce de détail et celles pour les vêtements et chaussures, ils peuvent être parfois considérables pour les autres postes. Dans les ménages d'une personne, les dépenses des personnes qui n'ont que le 1^{er} pilier sont

Sélection de dépenses des ménages d'une personne de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en francs par mois

G 6



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. La principale source de revenu est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

¹⁸ Cf. Glossaire.

¹⁹ Dans l'EBM, le 1^{er} pilier regroupe les rentes de vieillesse et les rentes de survivant de l'AVS et les rentes d'invalidité, y compris les prestations complémentaires et les indemnités journalières prévues dans ce cadre. Le 2^e pilier comprend les rentes de vieillesse, les rentes de survivant et les rentes d'invalidité de la prévoyance professionnelle (rentes versées uniquement, sans les éventuels versements en capital, cf. note 7 de la page 8).

réduites par deux au moins: ameublement, équipement et entretien du ménage (98 francs quand le 1^{er} pilier constitue la principale source de revenu contre 263 francs chez les personnes avec un 2^e pilier), loisirs et culture (249 francs contre 513 francs) et restauration et services de l'hébergement (160 francs contre 342 francs). Chez les couples, le même schéma se répète, mais de manière moins marquée (pas d'illustration).

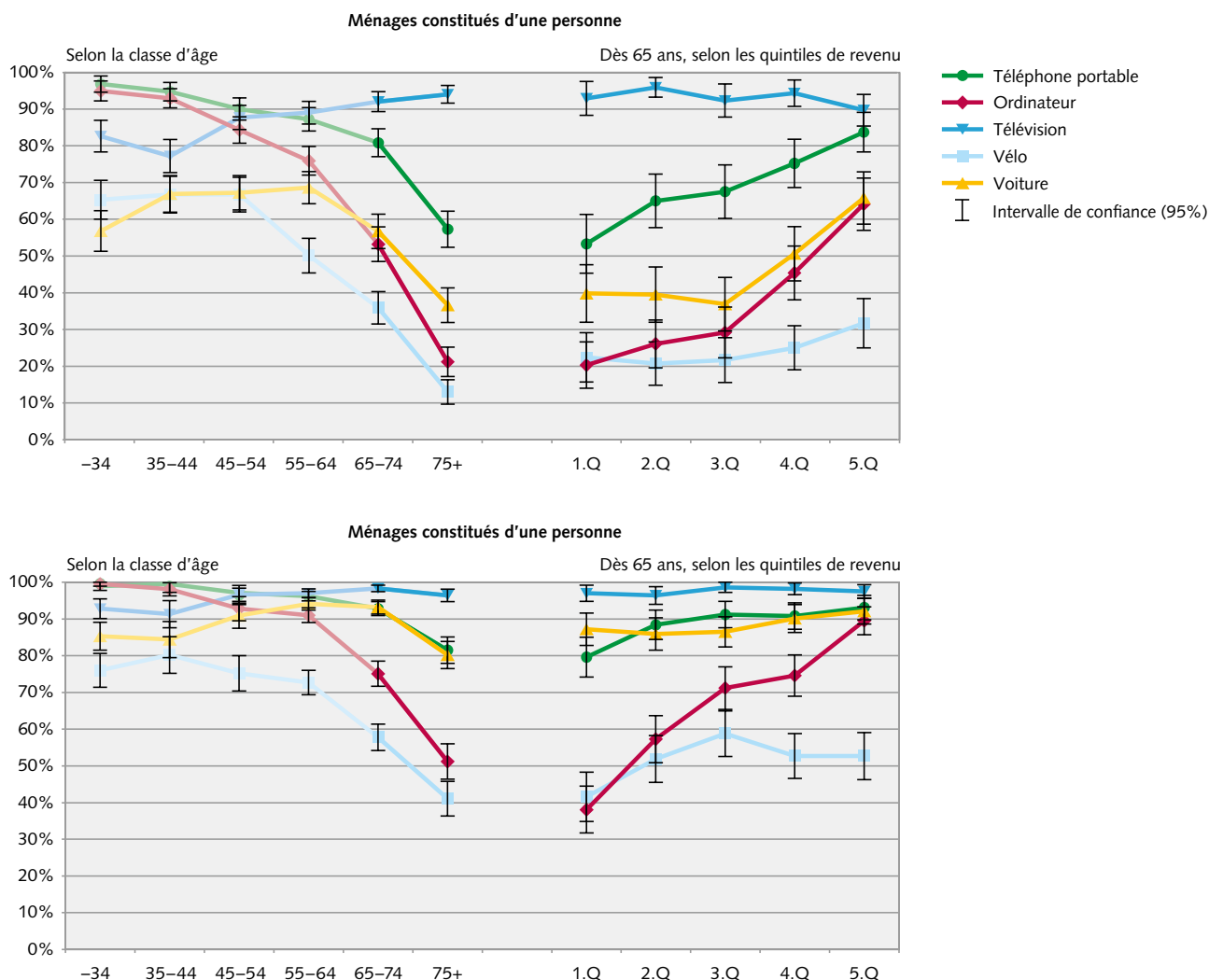
3.2 Equipement en biens de consommation

L'EBM relève également l'équipement des ménages en biens de consommation durables tels que voiture, vélo et téléviseur ainsi que les biens dans le domaine des

communications. Le schéma est similaire à celui qui a été constaté pour les dépenses de consommation, tant pour les ménages d'une personne que pour les couples. A l'exception du téléviseur, l'équipement en biens de consommation durables est moins répandu dans les ménages de personnes âgées. En règle générale, leur fréquence augmente à mesure que le revenu s'améliore.

Une analyse détaillée des ménages d'une personne et des couples à l'âge de la retraite révèle cependant certaines différences (cf. G 7). Plus de 80% des couples possèdent une voiture, indépendamment de leur classe d'âge et de leur classe de revenu. En revanche, la part de propriétaires d'une voiture dans les ménages d'une personne diminue dès l'âge de 65 ans et varie en

Equipement en biens de consommation, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu, en % G 7



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. Les quintiles sont répartis en fonction du revenu brut des personnes de 65 ans et plus vivant dans le ménage pour chacun des deux types de ménages considérés (ménages constitués d'une personne et ménages constitués d'un couple).

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

fonction du revenu: dans les trois quintiles inférieurs, elle s'établit à près de 40%, puis grimpe à respectivement 50,6% et 65,8% dans les deux quintiles supérieurs de revenu.

Si les plus jeunes possèdent presque tous un téléphone mobile et un ordinateur, ces biens sont nettement moins répandus chez les personnes à l'âge de la retraite. On remarque des différences sensibles entre les types de ménage et entre les jeunes seniors et les seniors âgés. Chez les couples, plus de 80% des 75 ans et plus possèdent un téléphone mobile et plus de 50% un ordinateur. Dans les ménages d'une personne, ces parts s'élèvent à respectivement 57,3% et 21,2% seulement. L'effet du revenu est également marqué: dans la classe de revenu la plus faible, elles atteignent seulement 53,3% et 20,3%, mais 83,7% et 64,1% dans la classe de revenu la plus élevée. Chez les couples, la possession d'un ordinateur est également fortement influencée par le niveau de revenu (38,1% dans le premier quintile et 89,5% dans le cinquième quintile). La différence est beaucoup moins nette en ce qui concerne le téléphone mobile (79,6% contre 93,1%).

Le seul bien de consommation considéré qui est un peu plus répandu chez les personnes âgées que dans les autres classes d'âge est le téléviseur, le taux étant ici en général très élevé et ne dépendant pas non plus du niveau du revenu. Sans surprise, la possession d'un vélo diminue fortement avec l'âge.

Si l'on analyse l'équipement en biens de consommation sous l'angle de la principale source de revenu du ménage, quelques différences apparaissent dans les ménages d'une personne ayant atteint l'âge de la retraite (cf. G 8). Les personnes qui ont le 1^{er} pilier comme principale source de revenu possèdent nettement moins souvent une voiture, un ordinateur ou un téléphone portable que celles dont la principale source de revenu est le 2^e pilier. En revanche, la plupart des personnes âgées possèdent un téléviseur, quelle que soit leur principale source de revenu.

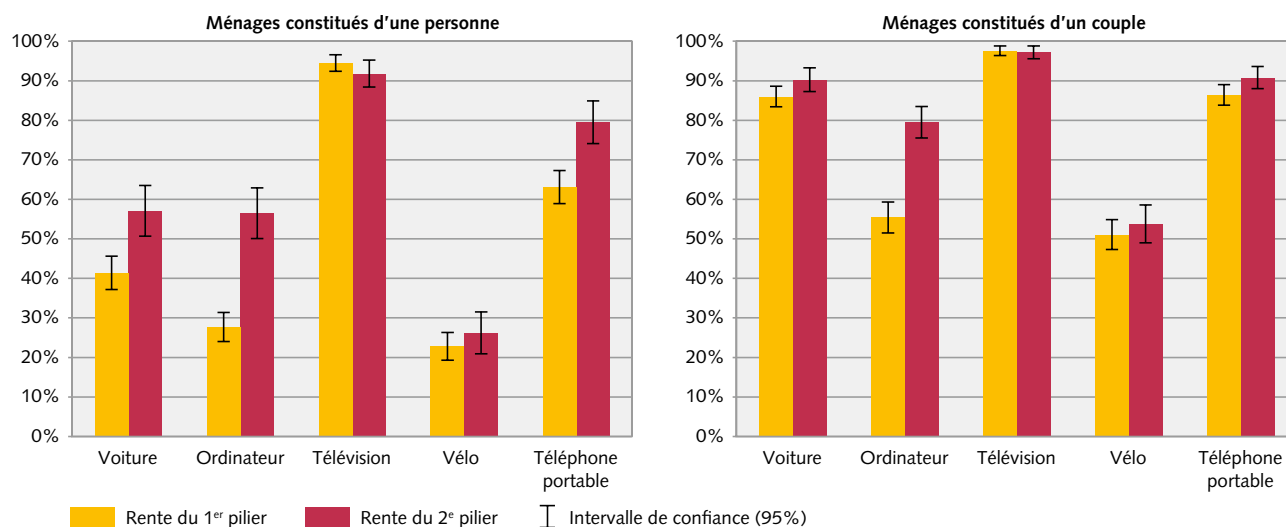
Chez les couples, seul l'ordinateur distingue nettement les deux groupes. Les différences sont faibles pour les autres biens de consommation considérés.

3.3 Privation matérielle

Dans la statistique de la pauvreté de l'OFS on se base également sur un indicateur sur le bien-être matériel de la population pour évaluer les aspects non monétaires de la pauvreté. Ce taux de privation matérielle (cf. Encadré 4) est systématiquement beaucoup plus bas que les taux de pauvreté basés sur le revenu. D'une manière générale, seule une petite partie de la population suisse souffre de privation matérielle pour des raisons financières. En 2012, 3,6% de la population résidante en Suisse et vivant en ménage privé étaient dans ce cas.

Equipement en biens de consommation, ménages d'une personne et couples de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en %

G 8



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. La principale source de revenu est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

Encadré 4: taux de privation matérielle

Les informations sur la privation matérielle permettent d'analyser des aspects non monétaires de la pauvreté. Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf dans les domaines suivants, définis au niveau européen: capacité à faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue d'un montant de 2000 francs; capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile; absence d'arriérés de paiement; capacité de s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins; capacité de chauffer convenablement son domicile; possession d'un lave-linge (ou accès à un lave-linge); possession d'un téléviseur couleur; possession d'un téléphone; possession d'une voiture.

A la différence des deux taux de pauvreté fondés sur le revenu (taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté, cf. chapitre 2.1), les personnes ayant atteint l'âge de la retraite sont mieux loties que la population en âge de travailler: les 65 ans et plus souffrent plus de deux fois moins de privations matérielles que les 18–64 ans (1,7% contre 3,8%, cf. T5).

En analysant le taux de privation matérielle de la population âgée selon d'autres caractéristiques, on constate que celui-ci tend encore à diminuer avec l'âge

T5 Taux de privation matérielle, par classe d'âge, en %

| | Taux de privation matérielle | |
|-------------------|------------------------------|-----|
| | en % | +/- |
| Population totale | 3,6 | 0,6 |
| 0–17 ans | 4,8 | 1,3 |
| 18–64 ans | 3,8 | 0,7 |
| 65 ans et plus | 1,7 | 0,6 |

+/- Limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire).

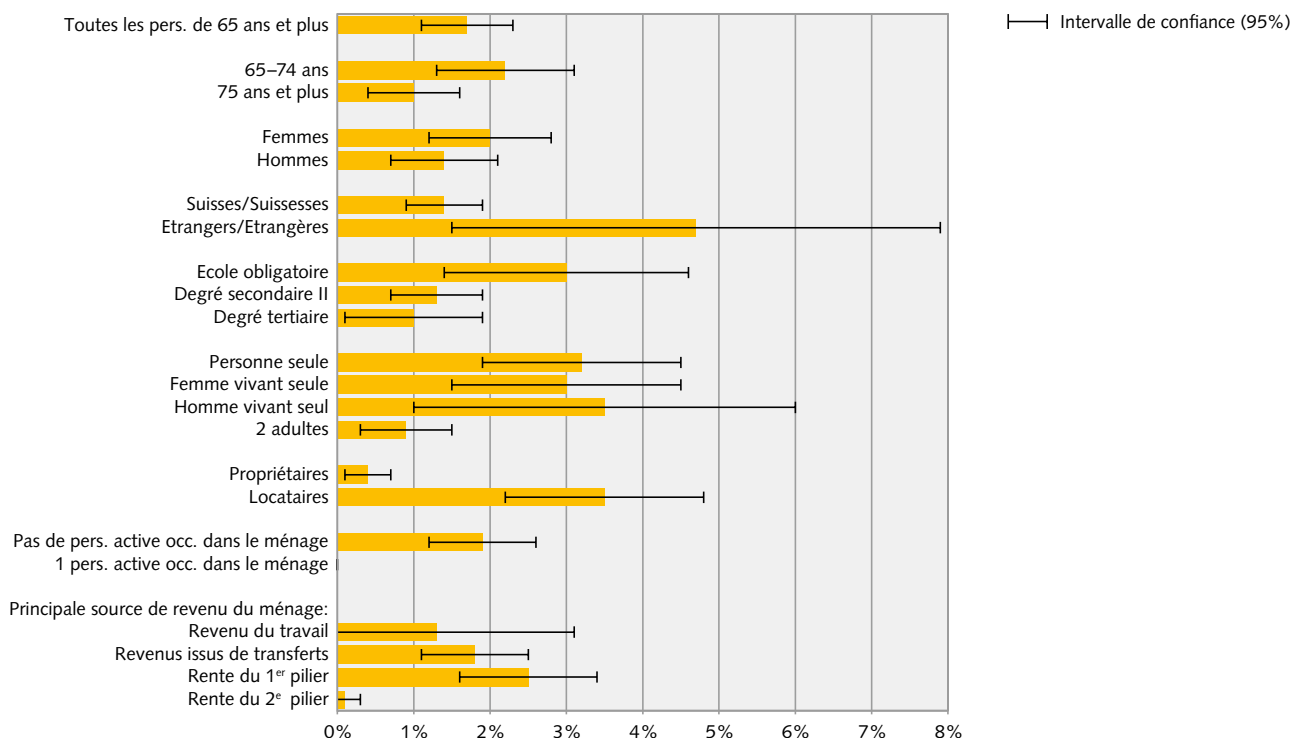
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

(cf. G9): les 65–74 ans souffrent un peu plus souvent de privations matérielles que les 75 ans et plus (2,2% contre 1,0%). La différence n'est cependant pas significative. Le taux de privation matérielle évolue à l'opposé des taux de pauvreté et de risque de pauvreté.

Quelle que soit la classe d'âge, les groupes à risque dans la population âgée n'en demeurent pas moins les mêmes que pour la plupart des autres indicateurs considérés: les personnes âgées vivant seules souffrent plus souvent de privation matérielle que les couples (3,2% contre 0,9%). Il en va de même des personnes qui ont le 1^{er} pilier comme principale source de revenu (2,5%)

Taux de privation matérielle, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques, en %

G 9



La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

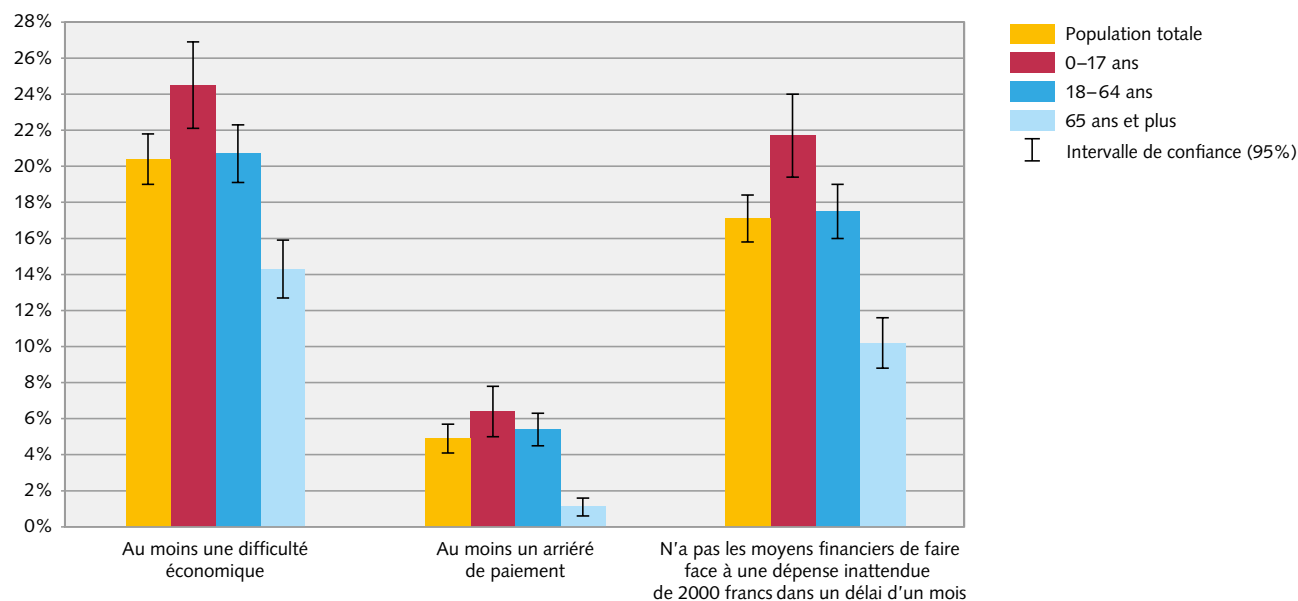
et des locataires (3,5%). Les étrangers (4,7%) et les personnes sans formation post-obligatoire (3,0%) se trouvent tendanciellement dans des situations moins confortables que les Suisses (1,4%) et les personnes au bénéfice d'une meilleure formation (degré secondaire II: 1,3%, degré tertiaire: 1,0%). Les personnes âgées dont la principale source de revenu est constituée du 2^e pilier ne connaissent pratiquement pas la privation matérielle (0,1%).

Outre le taux de privation matérielle, on peut aussi analyser les différents domaines de privation selon la classe d'âge (cf. G 10). Des différences notables ne s'observent cependant que dans quelques domaines qui dépendent directement des possibilités financières. Les personnes âgées vivent plus rarement dans un ménage confronté à au moins une difficulté économique²⁰ (14,3% contre 20,7% parmi les 18 à 64 ans). Une analyse détaillée montre qu'elles sont moins nombreuses à avoir au moins un arriéré de paiement (1,1% contre 5,4%) et qu'elles sont plus rarement dans l'incapacité à faire face à une dépense imprévue de 2000 francs dans un délai d'un mois (10,2%

contre 17,5%). Cette réalité est probablement due au fait que les personnes âgées ont plus souvent des économies ou d'autres éléments de fortune et qu'elles peuvent donc honorer en général plus facilement leurs obligations financières (cf. chapitre 4). Pour les autres domaines (vacances, repas complets, chauffage du logement et équipement en biens de consommation), aucune différence notable n'apparaît entre les classes d'âge (pas d'illustration)²¹.

Les personnes âgées tendent moins souvent à renoncer, pour des raisons financières, à une voiture (2,8% contre 3,4%). Il est aussi possible cependant qu'elles ne puissent pas avoir de voiture pour d'autres raisons (p.ex. de santé) ou qu'elles n'en aient pas besoin. Dans cette classe d'âge, en effet, la part des ménages sans voiture est en général plus élevée que chez les personnes en âge de travailler. En 2010, 28% des retraités n'avaient pas de voiture, contre 11% seulement chez les 18–64 ans (OFS 2012c). Le même constat se répète pour des biens comme les ordinateurs ou les téléphones portables, beaucoup moins fréquents dans la population âgée que chez les plus

Privations matérielles dans certains domaines, par classe d'âge, en % **G 10**



Les pourcentages se réfèrent aux personnes qui vivent dans un ménage présentant ces caractéristiques.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

²⁰ Par difficulté économique, on entend des difficultés dans les domaines suivants: incapacité à faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue d'un montant correspondant au 1/12 du seuil de risque de pauvreté (à 60%) pour une personne seule (2000 francs pour la Suisse); incapacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile; arriérés de paiements; incapacité à s'offrir tous les deux jours un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien); incapacité à chauffer convenablement son domicile.

²¹ Les résultats complets sont disponibles sur le site de l'OFS à l'adresse: www.statistique.admin.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté → Données, indicateurs → Pauvreté et privations matérielles → Privations matérielles

jeunes (cf. chapitre 3.2). De ce fait, on peut se demander si les biens de consommation relevés dans l'enquête SILC sont adéquats pour appréhender les privations matérielles dans la population âgée (cf. aussi Encadré 5).

3.4 Synthèse de l'analyse sur les habitudes de consommation de la population âgée

Les analyses présentées dans ce chapitre ont révélé que les dépenses de consommation des personnes à l'âge de la retraite sont moins élevées que celles des personnes en âge de travailler dans presque toutes les catégories et qu'elles possèdent aussi moins souvent les biens de consommation considérés. Font exception les dépenses pour les produits alimentaires du commerce de détail et la possession d'un téléviseur. Les données de l'EBM ne permettent pourtant pas de savoir si les personnes âgées y renoncent pour des raisons financières ou pour d'autres raisons. Il est aussi possible que certains biens de consommation, comme les ordinateurs et les téléphones portables, n'aient pas la même importance pour la population âgée que pour les générations plus jeunes. Il se peut par conséquent que ces biens ne conviennent que partiellement pour refléter de manière pertinente des privations dans l'équipement en biens de consommation des personnes âgées.

Les données de l'EBM montrent cependant aussi clairement que les dépenses des personnes âgées sont liées au revenu pour de nombreux postes du budget. C'est le cas en particulier pour la restauration et les services d'hébergement, les transports et les loisirs et la culture. Les femmes âgées et les personnes de 75 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses dans les quintiles inférieurs de revenu que dans les quintiles supérieurs et ont donc souvent des dépenses de consommation particulièrement faibles. Les personnes qui tirent leur revenu principal du 1^{er} pilier dépensent aussi moins pour tous les postes du budget. On le constate tant pour les ménages d'une personne que pour les couples.

Les informations sur les privations matérielles qui se fondent sur l'enquête SILC laissent en revanche supposer que les personnes âgées renoncent plus souvent à ces biens pour des raisons autres que financières: selon leurs propres déclarations, les personnes âgées renoncent nettement plus rarement pour des raisons financières aux biens qui sont énumérés dans l'enquête SILC que les personnes en âge de travailler.

Toutefois, des différences notables apparaissent ici de nouveau à l'intérieur de la population âgée. Par exemple, 10% des personnes âgées ne disposent pas de réserves pour faire face à une dépense imprévue de 2000 francs dans un délai d'un mois.

Encadré 5: renoncement délibéré à consommer ou privation pour des raisons financières ?

Alors que l'EBM dresse une liste détaillée de toutes les dépenses de consommation, l'enquête SILC se concentre sur la possession ou la non-possession d'une sélection de biens de consommation. Les personnes interrogées dans SILC doivent toutefois aussi indiquer si la non-possession d'un certain bien s'explique pour des raisons financières ou pour d'autres raisons. Les réponses doivent ainsi permettre de distinguer un renoncement délibéré à consommer d'une privation due à des raisons financières et de tenir compte des préférences individuelles.

L'optique choisie soulève cependant aussi la question de savoir si les biens et les catégories sélectionnés ont une importance identique pour tous les groupes de population et s'ils sont donc adéquats pour rendre compte d'une éventuelle privation. Comme on l'a vu dans les chapitres 3.2 et 3.3, les personnes âgées (notamment les personnes de 75 ans et plus) possèdent moins souvent de nombreux biens de consommation que les classes d'âge plus jeunes. Elles y renoncent cependant moins souvent pour des raisons financières. Par conséquent, on doit en déduire que les préférences et/ou les possibilités de consommation diffèrent entre les classes d'âge. Dans une étude autrichienne qui se fonde également sur l'enquête SILC, les auteurs ont constaté des différences en la matière parmi les retraités. Ils relèvent en substance que «comme pour la disponibilité effective constatée, la part des personnes qui renoncent [pour des raisons non financières] à un téléphone portable, à une voiture ou à un lave-vaisselle augmente sensiblement seulement chez les 70 ans et plus. Le besoin d'avoir un lecteur DVD, un ordinateur et un accès à Internet diminue déjà de manière sensible à partir de la fin de la vie active. D'une part, il est plausible d'admettre que les besoins de consommation varient au cours d'une vie. Chez les personnes âgées, par exemple, la probabilité de voir l'aptitude à conduire diminuer pour cause de problèmes de santé augmente. D'autre part, les préférences et les habitudes de consommation sont marquées et renforcées durant l'existence par l'environnement social. On peut donc supposer que les besoins des futures générations de personnes âgées ne seront pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui» (BMASK 2012, p. 89s, propre traduction). Par ailleurs, les auteurs font remarquer qu'il manque encore «des informations sur les biens de consommation qui sont importants notamment pour les personnes âgées et qui permettraient de rendre compte de manière précise des privations dans l'équipement en biens de consommation dans cette classe d'âge» (BMASK 2012, p. 90, propre traduction).

4 Fortune

Comme déjà illustré dans les chapitres précédents, l'analyse du revenu pour déterminer la situation financière des ménages est une méthode courante et reconnue. Toutefois, il faut la compléter par d'autres informations quand on examine le bien-être matériel de la population âgée. Après avoir été considérée sous l'angle de la consommation, la question sera abordée ci-après sous l'angle de la fortune.

Le passage de la vie active à la retraite s'accompagne aussi d'une modification en matière de revenu. Le revenu du travail diminue ou disparaît complètement pour être complété ou remplacé par les prestations de la prévoyance vieillesse (cf. chapitre 2.2).

Fondé sur le principe des trois piliers, le système suisse de la prévoyance vieillesse présente, sur les plans du revenu, de la fortune et de ses variations, quelques spécificités qui peuvent entraîner des difficultés dans la saisie statistique des prestations. Les prestations de l'assurance de base obligatoire, financée par répartition (AVS, 1^{er} pilier), sont versées obligatoirement sous la forme d'une rente mensuelle. La prévoyance professionnelle (LPP, 2^e pilier), elle aussi obligatoire pour la plupart des salariés, est financée par capitalisation; l'épargne constituée par les cotisations peut être versée sous la forme d'une rente mensuelle ou d'un retrait en capital. Enfin, dans la prévoyance individuelle facultative, mais fiscalement attractive, du pilier 3a, le capital est versé au moment du passage à la retraite. Selon les normes internationales sur le calcul des revenus²², seules les rentes mensuelles entrent dans la définition du revenu. Les retraits en capital ne sont par contre pas considérés comme du revenu car il s'agit ici d'une variation de la fortune.

La prise en compte de la fortune est extrêmement importante pour l'analyse de la situation financière des ménages. En effet, la fortune peut être non seulement utilisée par le biais des éventuels revenus qu'elle produit, mais peut aussi être consommée directement et se substituer au revenu. Il est probable que la fortune entre pour une part considérable dans les ressources

financières de nombreuses personnes âgées. Limiter l'analyse à la situation en matière de revenu serait par conséquent insuffisant.

Au niveau national, aucune base de données sur la fortune au niveau des ménages n'existe toutefois pour l'instant²³. Au niveau cantonal, les informations contenues dans les déclarations d'impôts sont parfois utilisées pour analyser la situation financière et la pauvreté des ménages privés. Elles fournissent une source de données relativement complète sur les éléments constitutifs de la fortune (cf. p.ex. LUSTAT 2013, Wanner/Gabardino 2008, Moser 2002). Jusqu'à présent, l'Office fédéral de la statistique n'a cependant pas encore pu utiliser les données fiscales cantonales pour ses propres analyses au niveau national²⁴. A ce jour, il ne dispose par conséquent ni de données fiscales, ni d'une propre enquête pour déterminer la situation patrimoniale des ménages privés (OFS 2013c).

Toutefois, dans le cadre d'une expérience pilote, les participants à l'enquête SILC 2011 ont dû répondre pour la première fois à des questions portant sur divers éléments constitutifs de la fortune. La qualité des données a été contrôlée dans le cadre d'un mandat général sur la situation patrimoniale des ménages privés en Suisse (OFS 2013c). Concrètement, l'enquête SILC 2011 a porté sur les éléments patrimoniaux et les obligations/engagements suivants:

- avoir sur comptes bancaires et postaux
- valeur des actions, obligations, fonds de placement, etc.

²³ La «Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse», établie par l'Administration fédérale des contributions (AFC), fournit certes de précieux enseignements sur la fortune en Suisse. Elle ne permet toutefois de procéder, au niveau des ménages, ni à des subdivisions de la fortune nette selon les composantes de la fortune, ni à des analyses par classes d'âge (cf. AFC 2013, p. 2). A l'échelle internationale, divers travaux sont menés depuis quelques années pour définir des standards sur le relevé des composantes de la fortune et recueillir des données comparables internationalement (cf. p.ex. OCDE 2013b ou le «Household Finance and Consumption Network» de la Banque centrale européenne, cf. p.ex. Honkkila/Kavonius 2012).

²⁴ Des efforts sont en cours pour rendre ces données accessibles à l'OFS et les relier aux relevés existants. Il est cependant probable qu'il faudra attendre encore quelques années avant les premiers résultats.

²² Cf. The Canberra Group (2011, p. 20).

- valeurs des biens immobiliers
- objets de valeur de plus de 20'000 francs
- dettes hypothécaires
- dettes sur emprunts non immobiliers

L'EBM contient également certaines informations qui permettent de tirer des conclusions sur la fortune. Elle ne relève certes aucun élément constitutif de la fortune, mais saisit le revenu de la fortune et de la location. Celui-ci peut être utilisé comme valeur approximative (valeur proxy) pour la fortune, en ce sens qu'il révèle l'existence d'un patrimoine. On ne peut en tirer cependant aucune conclusion sur la fortune concrète des différents ménages.

Comme le montre l'énumération des composantes de la fortune qui sont actuellement relevées, les données disponibles sont limitées et ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble de la fortune des ménages privés. Elles offrent néanmoins la possibilité d'analyser quelques aspects de la fortune des ménages privés.

4.1 Les avoirs liquides des ménages

Les analyses ci-après sont menées sur la base des variables de la fortune financière²⁵ recueillies dans l'enquête SILC 2011, soit la somme des avoirs déposés sur des comptes bancaires et postaux ainsi que la valeur des actions, obligations et fonds de placement de toutes les personnes du ménage. Il s'agit ainsi des éléments liquides, c'est-à-dire mobilisables à court terme, de la fortune qui, selon les directives de la CSIAS, sont également déterminants dans l'évaluation du droit à l'aide sociale²⁶.

En ce qui concerne les données sur la fortune présentées ici, il convient de garder en tête que celles-ci ne représentent qu'une partie de la fortune et que SILC est une enquête par échantillonnage qui est menée par téléphone. Il est donc probable que le niveau des composantes de la fortune tende à être sous-estimé (OFS 2013c, p. 42 ss).

Par ailleurs, la composition des éléments de la fortune se modifie avec l'âge: chez les personnes âgées, la part des ressources liquides dans la fortune brute augmente (Wanner/Gabardino 2008, p. 51). Pour cette raison, la fortune liquide est subdivisée en quatre grandes catégories seulement: «jusqu'à 10'000 francs», «plus de 10'000 francs», «plus de 50'000 francs» et «plus de 100'000 francs»²⁷.

Sans surprise, une grande partie de la population suisse, dont une part importante de personnes à l'âge de la retraite, dispose d'une épargne liquide. 79,5% des 65 ans et plus vivent dans un ménage possédant une fortune liquide de plus de 10'000 francs (cf. T6). Chez les 18–64 ans, cette part s'établit à 66,1%, soit à un niveau beaucoup plus bas. Si l'on établit la limite à plus de 50'000 francs, la part des ménages avec une fortune liquide diminue à 56,3% chez les 65 ans et plus et à 36,8% chez les 18–64 ans. Enfin, 38,6% des personnes à l'âge de la retraite vivent dans un ménage disposant d'une fortune liquide de plus de 100'000 francs; chez les 18–64 ans, cette part est de 22,1%.

T6 Part des personnes disposant d'avoirs liquides, par classe d'âge et par statut de pauvreté, en %

| | Part des personnes disposant d'une fortune liquide brute de plus de... | | | | | |
|---|--|------------|-------------|------------|-------------|------------|
| | Fr. 10'000 | | Fr. 50'000 | | Fr. 100'000 | |
| | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- |
| Population totale | 67,8 | 1,5 | 39,4 | 1,4 | 24,1 | 1,2 |
| 0–17 ans | 63,9 | 2,6 | 33,7 | 2,3 | 18,6 | 1,9 |
| 18–64 ans | 66,1 | 1,8 | 36,8 | 1,6 | 22,1 | 1,3 |
| 65 ans et plus | 79,5 | 2,0 | 56,3 | 2,3 | 38,6 | 2,2 |
| Personnes touchées par la pauvreté | 51,7 | 5,1 | 27,2 | 3,8 | 18,3 | 3,1 |
| 0–17 ans | 31,3 | 9,4 | 11,5 | 6,0 | 6,9 | 5,0 |
| 18–64 ans | 41,3 | 6,5 | 17,2 | 4,2 | 11,1 | 3,3 |
| 65 ans et plus | 77,9 | 4,6 | 50,2 | 5,7 | 34,9 | 5,3 |
| Personnes non touchées par la pauvreté | 69,1 | 1,6 | 40,3 | 1,5 | 24,6 | 1,2 |
| 0–17 ans | 66,2 | 2,6 | 35,4 | 2,4 | 19,5 | 2,0 |
| 18–64 ans | 67,6 | 1,8 | 38,0 | 1,7 | 22,8 | 1,4 |
| 65 ans et plus | 79,8 | 2,1 | 57,3 | 2,5 | 39,3 | 2,4 |

+/- Limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire).

Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. La fortune liquide brute du ménage se compose des avoirs bruts des comptes bancaires et postaux, ainsi que de la valeur des actions, des titres de créance et des fonds de placement de tous les membres du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2011, version 26.03.13 © OFS, Neuchâtel 2014

²⁵ Les composantes du patrimoine des ménages sont habituellement le patrimoine non financier, le patrimoine financier et les engagements (cf. OCDE 2013b, p. 66).

²⁶ «Du point de vue du droit en matière d'aide sociale, on considère comme fortune l'ensemble de l'argent liquide, des avoirs, des titres, des véhicules privés et des biens sur lesquels le demandeur d'aide a un droit de propriété. Pour l'évaluation du besoin, on prend cependant en considération les moyens disponibles ou réalisables à court terme» (CSIAS 2012, p. E.2–1).

²⁷ Le seuil inférieur correspond en outre au montant maximal de fortune laissé à la libre disposition pour le calcul de l'aide sociale (CSIAS 2012, p. E.2–3).

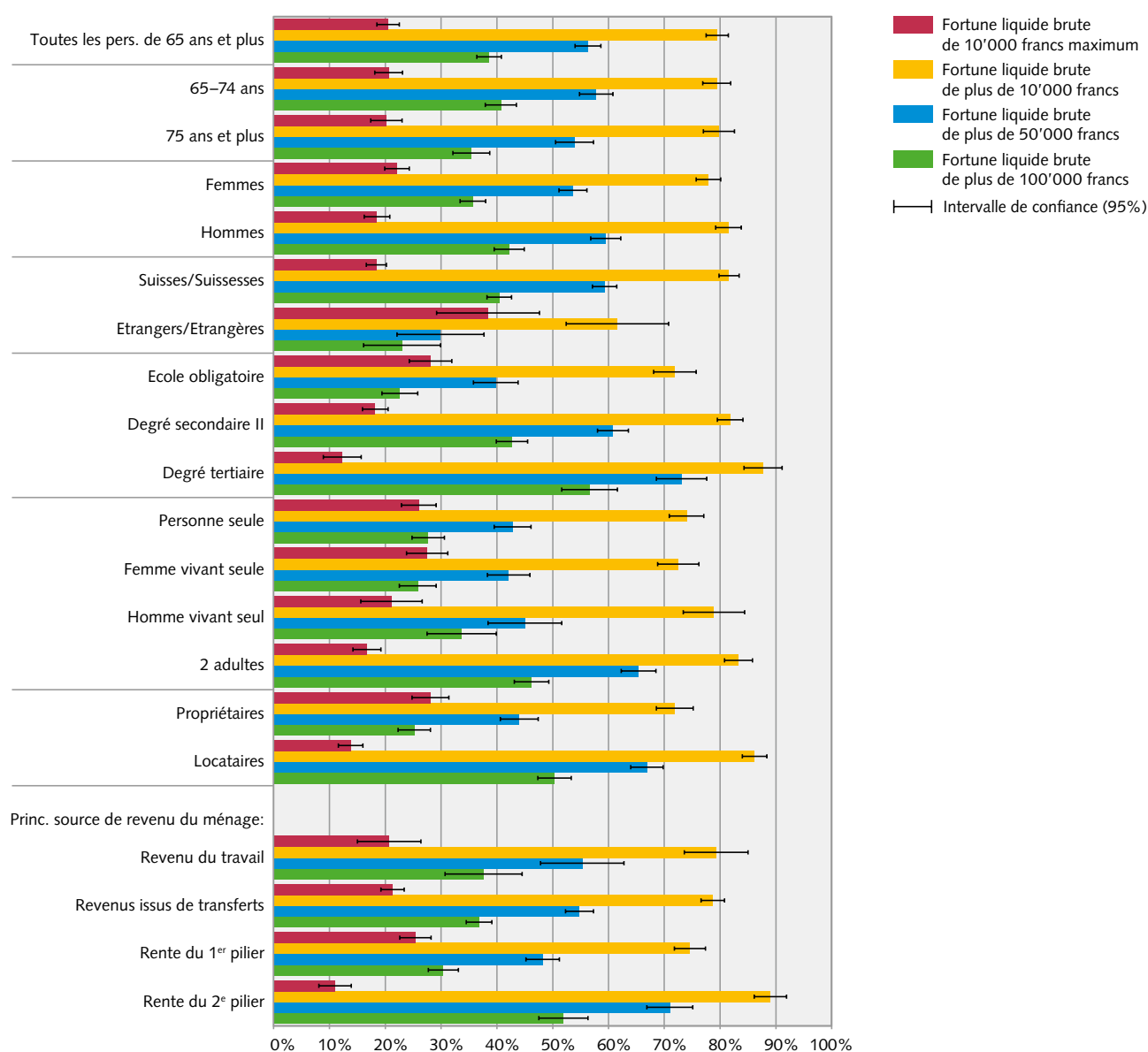
A contrario, ces chiffres signifient également qu'environ une personne de 65 ans et plus sur cinq (20,5%) vit dans un ménage disposant tout au plus d'une fortune liquide de 10'000 francs et donc d'aucune réserve financière importante disponible à court terme.

Si l'on ne considère que les ménages touchés par la pauvreté en termes de revenu, la situation se présente de manière similaire chez les personnes à l'âge de la retraite: environ trois quarts des retraités pauvres en termes de revenu vivent dans un ménage disposant d'avoirs

liquides de plus de 10'000 francs. Cette part recule à environ 50% pour des avoirs liquides de plus de 50'000 francs, mais atteint encore près de 35% pour des avoirs liquides de plus de 100'000 francs. Chez les personnes en âge de travailler touchées par la pauvreté en termes de revenu, les parts correspondantes sont parfois de plus de moitié moins élevées. Dans cette classe d'âge surtout, des différences sensibles apparaissent selon le statut de pauvreté: les 18-64 ans pauvres en termes de

Part des personnes de 65 ans et plus disposant d'avoirs liquides, selon différentes caractéristiques, en %

G 11



La fortune liquide brute du ménage se compose des avoirs bruts des comptes bancaires et postaux, ainsi que de la valeur des actions, des titres de créance et des fonds de placement de tous les membres du ménage. La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2011, version 26.03.13

© OFS, Neuchâtel 2014

sont nettement moins souvent fortunés. En revanche, cette distinction a peu d'influence sur la situation patrimoniale des personnes à l'âge de la retraite.

Des facteurs sociodémographiques et la principale source de revenu jouent ici un rôle prépondérant: les personnes seules, les étrangers, les personnes avec un faible niveau de formation, les locataires et les personnes dont la principale source de revenu est constituée du 1^{er} pilier disposent beaucoup plus rarement d'avoirs liquides que leurs groupes de comparaison respectifs (cf. G 11). Dans la plupart de ces groupes, la part des personnes qui possèdent une fortune de 10'000 francs au maximum oscille entre 20% et 25%. Chez les étrangers, elle est nettement plus élevée avec 38,4%. Elle atteint environ 28% tant chez les personnes sans formation post-obligatoire que chez les locataires.

4.2 Revenus de la fortune et de la location

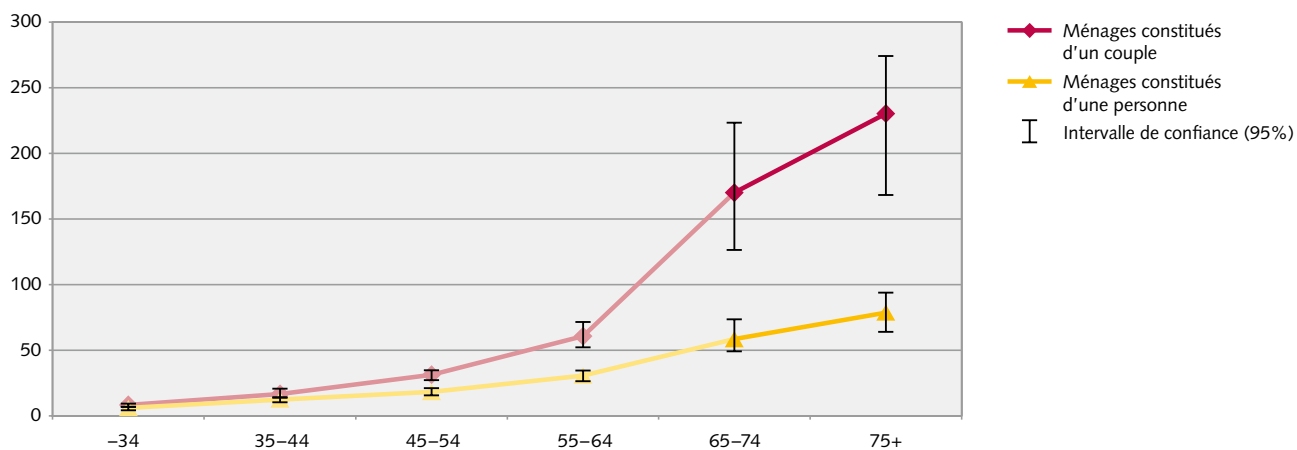
Les résultats exposés ci-dessus sont corroborés par les analyses sur le revenu de la fortune. Ces dernières se fondent en revanche sur l'EBM et sont effectuées selon des calculs similaires à ceux du chapitre 3. Même si l'EBM ne relève pas les composantes de la fortune, les

revenus de la fortune et de la location qui sont saisis²⁸ permettent de tirer des conclusions sommaires sur les éléments existants constitutifs du patrimoine.

L'analyse par classes d'âge révèle ici aussi une forte corrélation entre l'âge et le revenu de la fortune: le revenu médian²⁹ de la fortune augmente avec l'âge, tant dans les ménages d'une personne que chez les couples (cf. G 12). Si les valeurs sont encore relativement semblables chez les plus jeunes, dès 45 ans, le revenu de la fortune progresse plus rapidement chez les couples que dans les ménages d'une personne. Chez les couples surtout, on constate en plus une hausse marquée entre les revenus de la fortune des 55–64 ans et ceux des 65 ans et plus, qui se poursuit presque avec la même intensité chez les seniors plus âgés.

Dans les ménages d'une personne, la valeur médiane des revenus issus de la fortune et de la location est de 13 francs par mois chez les moins de 65 ans, et de 69 francs par mois, soit environ cinq fois plus, chez les 65 ans et plus (cf. G 13). La moyenne arithmétique atteint 531 francs par mois, soit plus du double de celle qui est mesurée chez les personnes en âge de travailler (246 francs par mois, pas d'illustration). Les différences entre la moyenne arithmétique et la valeur médiane mettent en évidence une distribution asymétrique vers la droite qui est typique

Revenus médians de la fortune et de la location, ménages d'une personne et couples, selon la classe d'âge de la personne de référence, en francs par mois G 12



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

²⁸ Les revenus de la fortune comprennent les intérêts (par exemple de comptes d'épargne) et les dividendes, les rentes du 3^e pilier et les indemnités journalières d'assurances-vie. Les revenus de la location proviennent de biens immobiliers en possession du ménage (location et sous-location d'immeubles, recettes issues de la location de terrains). A noter que pour les revenus de la location d'immeubles et de terrains, les montants nets sont pris en compte (cf. OFS 2013c, OFS 2013d).

²⁹ Cf. Glossaire.

pour les distributions de revenus. Autrement dit, ces revenus se concentrent au niveau inférieur de la distribution (c'est-à-dire que de nombreux ménages n'ont pas ou seulement de modestes revenus de la fortune), tandis qu'une petite partie seulement des ménages bénéficie de revenus substantiels de la fortune.

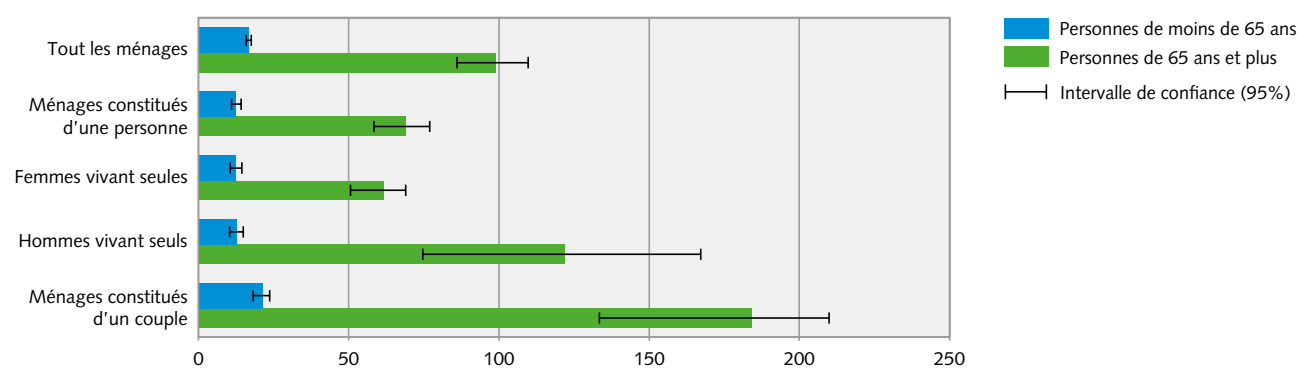
Des différences considérables existent aussi chez les 65 ans et plus. Une fois encore, les femmes âgées qui vivent seules se trouvent dans une situation nettement plus défavorable que les hommes et les personnes en couple. Toutefois, même dans le groupe des femmes vivant seules, les revenus médians de la fortune et de la location dépassent nettement ceux des personnes en âge de travailler.

Si l'on considère la principale source de revenu du ménage, les personnes qui ont le 2^e pilier comme principale source de revenu affichent un revenu de la fortune environ trois fois plus élevé que celui des personnes dont la principale source de revenu est constituée du 1^{er} pilier (172 francs par mois contre 67 francs par mois, cf. G 14). Chez les personnes qui vivent en couple, ces valeurs sont particulièrement élevées.

Dans l'ensemble, l'exploitation des données sur le revenu de la fortune indique clairement que les 65 ans et plus disposent en moyenne d'avoirs beaucoup plus importants que les classes d'âge plus jeunes et qu'ils leur procurent des revenus supplémentaires. Elle met en évidence cependant aussi que les revenus de la fortune (et donc probablement aussi la fortune) des personnes âgées se concentrent dans quelques catégories seulement.

Revenus médians de la fortune et de la location, selon la classe d'âge de la personne de référence et le type de ménage, en francs par mois

G 13



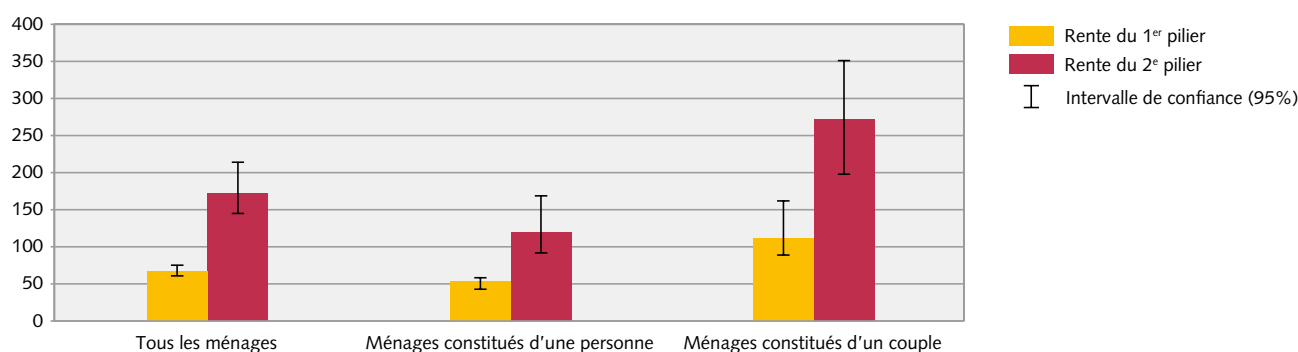
Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

Revenus médians de la fortune et de la location des personnes de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en francs par mois

G 14



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

4.3 L'épargne à l'âge de la retraite

Le montant obtenu après déduction de toutes les dépenses du revenu brut (dépenses obligatoires, dépenses de consommation et autres primes, taxes et transferts) correspond à l'épargne qui représente une partie de la variation de la fortune³⁰. La saisie détaillée et simultanée des revenus et des dépenses dans l'EBM permet de calculer l'épargne mensuelle moyenne des ménages.

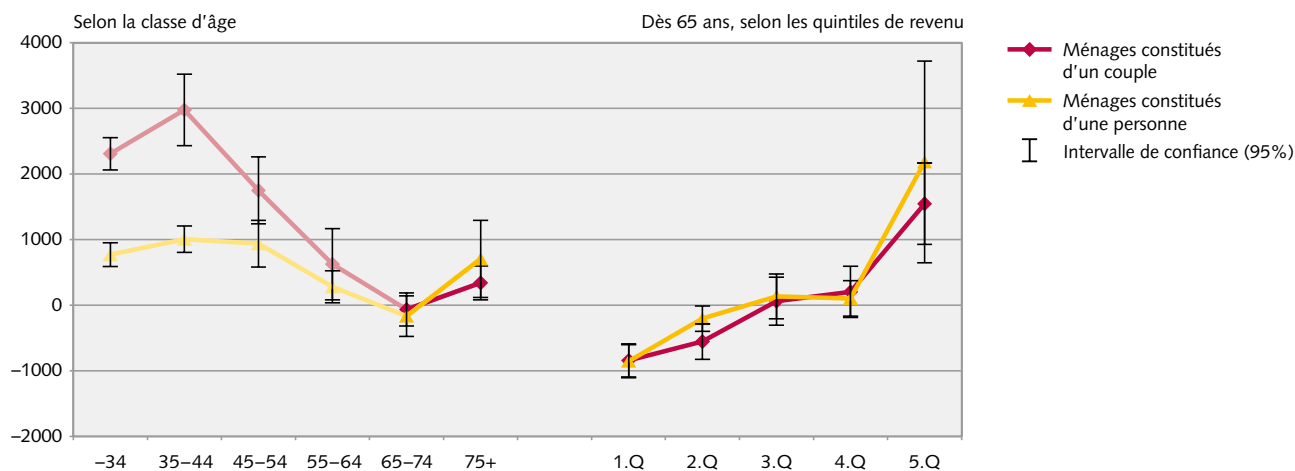
Chez les personnes en âge de travailler, l'épargne est en règle générale positive. Cette réalité se vérifie surtout chez les 35–44 ans, les couples pouvant mettre en général beaucoup plus d'argent de côté que les ménages d'une personne. Avec l'âge, l'épargne diminue et devient même négative chez les 65–74 ans. Chez les personnes de 75 ans et plus, l'épargne redevient cependant légèrement positive. Ce phénomène s'explique probablement par la diminution des dépenses de consommation dans cette classe d'âge (cf. chapitre 3.1).

On constate alors que les personnes à l'âge de la retraite ont tendance à moins épargner que les personnes en âge de travailler, ce qui n'est guère surprenant. Fait intéressant, l'épargne des couples est plus faible que celle des ménages d'une personne. Une forte corrélation avec la classe de revenu et la principale source de revenu apparaît ici aussi. Tant dans les ménages d'une personne que chez les couples de 65 ans et plus, l'épargne est négative seulement dans les deux classes inférieures de revenu (cf. G 15).

L'épargne des ménages dont la principale source de revenu est constituée du 1^{er} pilier est également négative. Elle est positive dans les ménages où la principale source de revenu est le 2^e pilier (cf. G 16).

Epargne moyenne, selon la classe d'âge de la personne de référence et les quintiles de revenu, en francs par mois

G 15



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. Les quintiles sont répartis en fonction du revenu brut des personnes de 65 ans et plus vivant dans le ménage pour chacun des deux types de ménages considérés (ménages constitués d'une personne et ménages constitués d'un couple).

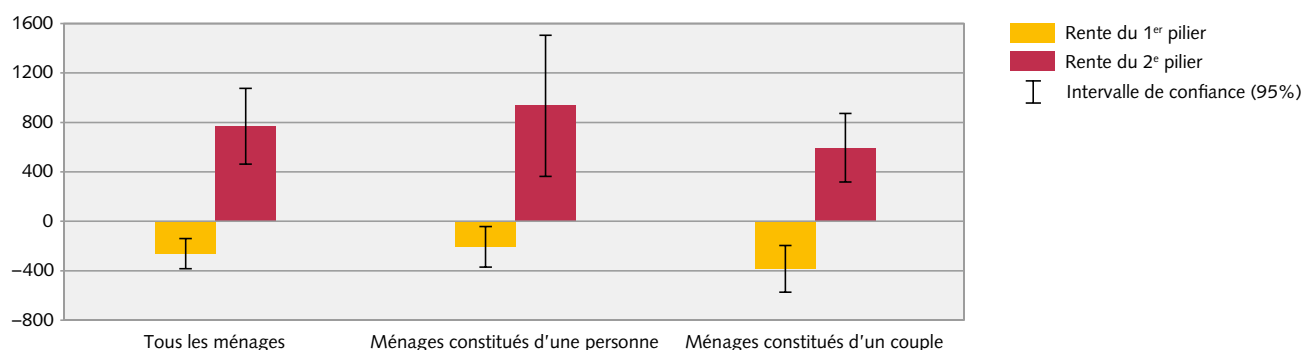
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

³⁰ Une variation de la fortune peut aussi résulter d'un transfert de patrimoine (p.ex. héritage, donation), mais aussi de modifications dans l'évaluation du patrimoine (p.ex. actions, biens immobiliers, etc.).

Epargne moyenne des personnes de 65 ans et plus, selon la principale source de revenu du ménage, en francs par mois

G 16



Les données de trois années de relevé ont été regroupées pour accroître l'échantillon. La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011

© OFS, Neuchâtel 2014

Sur la base des données disponibles, l'hypothèse selon laquelle l'épargne constituée durant la vie active est dépensée peu à peu à l'âge de la retraite ne semble donc se vérifier que pour les classes inférieures de revenu³¹.

4.4 Synthèse de l'analyse sur la situation de la fortune de la population âgée

Si l'on prend en compte, outre le revenu, les données sur la fortune, la situation financière de la population âgée se présente beaucoup plus favorablement que ce que laissent supposer les seules informations sur le revenu. Conformément à l'hypothèse formulée en introduction, de nombreuses personnes à l'âge de la retraite disposent d'avoirs liquides relativement élevés, et les revenus qu'ils obtiennent de la fortune et de la location sont également nettement plus élevés que ceux des personnes en âge de travailler.

Mais les différents groupes de la population âgée ne sont pas tous logés à la même enseigne, tant s'en faut: environ un cinquième des personnes de 65 ans et plus ne possède pas plus de 10'000 francs d'avoirs liquides. Les groupes déjà touchés par la pauvreté, mesurée sur la base du revenu, à savoir les femmes seules, les

personnes de nationalité étrangère, les personnes avec un faible niveau de formation scolaire, les locataires et les personnes qui ont le 1^{er} pilier comme principale source de revenu, sont particulièrement concernés. Dans les ménages avec un faible revenu, des réserves déjà faibles sont cependant aussi vite épuisées.

Les groupes défavorisés sont donc en majorité à nouveau les mêmes que pour la pauvreté en termes de revenu. La situation financière des personnes âgées dépend pour beaucoup du parcours professionnel (niveau de formation, profession et revenu): les personnes qui n'ont qu'un petit revenu durant leur vie active, soit parce qu'elles gagnent peu, soit parce que leur vie professionnelle a subi des interruptions, doivent souvent s'en sortir à l'âge de la retraite aussi avec des prestations de prévoyance plus faibles et n'ont pu qu'épargner moins (Pilgram/Seifert 2009). Par ailleurs, les personnes financièrement défavorisées ont moins de chances d'accéder à des ressources supplémentaires par le biais d'un héritage que les personnes déjà fortunées (Stutz et al. 2007).

³¹ Cf. Moser (2002), qui a constaté dans les années 90 pour le canton de Zurich que le patrimoine des retraités non seulement n'était pas consommé, mais qu'il augmentait même.

5 Indicateurs complémentaires

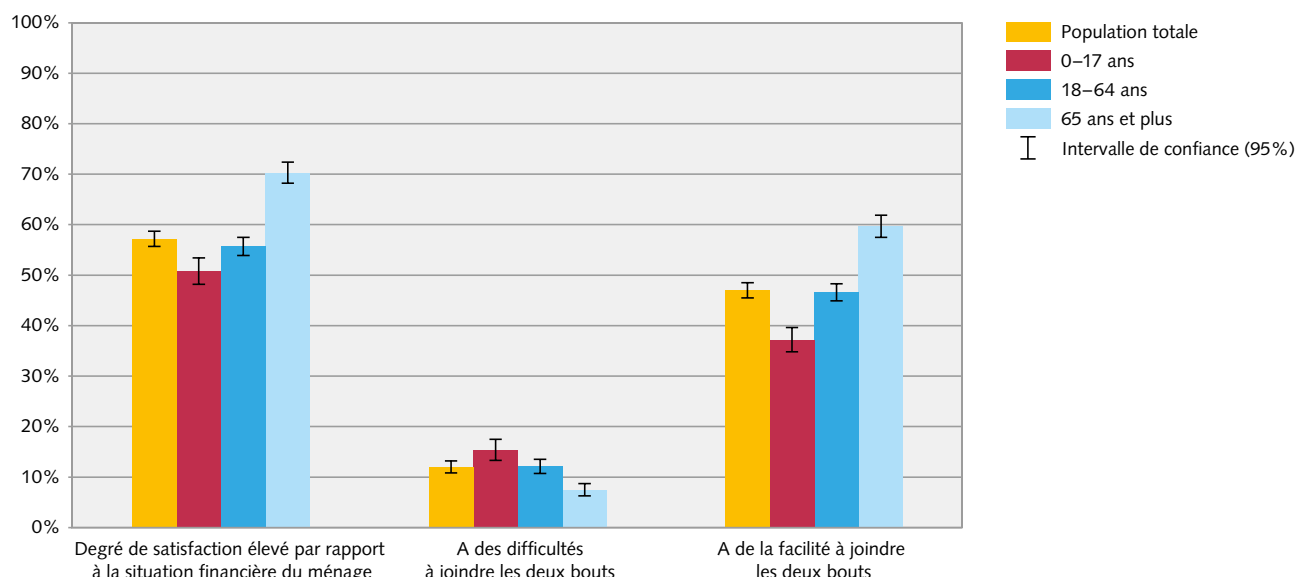
Dans le chapitre qui s'ouvre, l'analyse du revenu, de la consommation et de la fortune des personnes à l'âge de la retraite est complétée par d'autres indicateurs. Ceux-ci incluent une évaluation subjective de la situation financière du ménage (chapitre 5.1) et quelques indicateurs sélectionnés sur l'état de santé (chapitre 5.2). Les valeurs constatées pour la population à l'âge de la retraite sont à chaque fois mises en regard avec celles de la population en âge de travailler (18–64 ans).

5.1 Evaluation subjective de la situation financière

Des indicateurs subjectifs montrent comment les personnes interrogées perçoivent leur situation financière. L'enquête SILC permet de savoir si les ménages sont satisfaits de leur situation financière, s'ils rencontrent des difficultés à joindre les deux bouts et s'ils sont capables de s'en sortir avec les ressources financières disponibles³². Cette auto-évaluation fait intervenir non seulement le revenu et d'éventuels éléments constitutifs de la fortune, mais aussi le niveau de vie à atteindre avec les moyens financiers à disposition.

Il ressort du graphique G 17 que de toutes les classes d'âge, la population à l'âge de la retraite est celle qui est la plus satisfaite de sa situation financière: sur une

Evaluation subjective de la situation financière, par classe d'âge, en % **G 17**



Les pourcentages se réfèrent aux personnes qui vivent dans un ménage présentant ces caractéristiques.

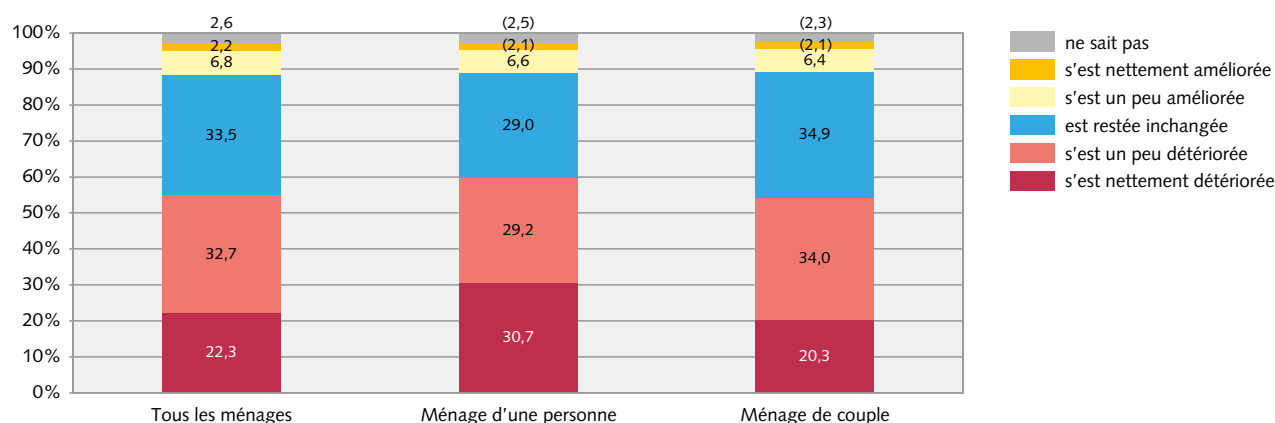
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

³² Les questions sont posées au niveau du ménage. Les réponses sont ensuite appliquées à tous les membres du ménage et analysées par rapport à la population totale.

Appréciation subjective du changement de la situation financière après l'entrée à la retraite, par type de ménage, en %

G 18



Rentiers jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS. Un rentier est une personne ayant atteint l'âge de la retraite AVS qui reçoit au moins une prestation (rente et/ou versement en capital) d'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse. En raison de l'arrondissement des chiffres, il se peut que les valeurs additionnées diffèrent légèrement de 100%. (Chiffre): fiabilité statistique relative

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active ESPA 2012 (selon OFS 2014a-12)

© OFS, Neuchâtel 2014

échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait), 70,3% des 65 ans et plus situent à 8 ou plus leur degré de satisfaction financière. Seuls 55,7% des 18–64 ans sont dans ce cas.

Des différences importantes apparaissent également au chapitre du financement des dépenses les plus courantes. Environ 7,5% des personnes âgées déclarent avoir de la peine à joindre les deux bouts, pendant que plus de la moitié de la population âgée (59,7%) ne connaît aucun souci de ce côté-là³³. Dans la population en âge de travailler, ces parts atteignent respectivement 12,1% et 46,6%. Les personnes âgées évaluent donc leur situation financière avec beaucoup plus de sérénité.

En ce qui concerne l'évolution de la situation financière après l'entrée à la retraite, plus de la moitié (55,0%) des personnes qui ont pris leur retraite dans les cinq dernières années fait état d'une détérioration, de légère à sévère, de sa situation financière (cf. G 18). En revanche, 40% des personnes interrogées jugent que leur situation financière ne s'est pas modifiée, voire qu'elle s'est améliorée. Des différences apparaissent pourtant entre les types de ménage: les personnes âgées qui vivent seules se plaignent plus souvent d'une «forte détérioration» de leur situation financière que les couples (30,7% contre 20,3%).

Des différences marquées se dessinent aussi dans la population âgée (cf. T 7). Les 75 ans et plus jugent plus favorablement leur situation financière que les 65–74 ans (74,0% contre 67,8%). Les personnes en couple s'en sortent financièrement mieux que les personnes seules, les femmes âgées vivant seules déclarant presque deux fois plus souvent avoir de la peine à joindre les deux bouts que les hommes vivant seuls âgés (12,9% contre 6,8%). Il est aussi beaucoup plus rare qu'elles y arrivent avec facilité (50,3% contre 62,3%).

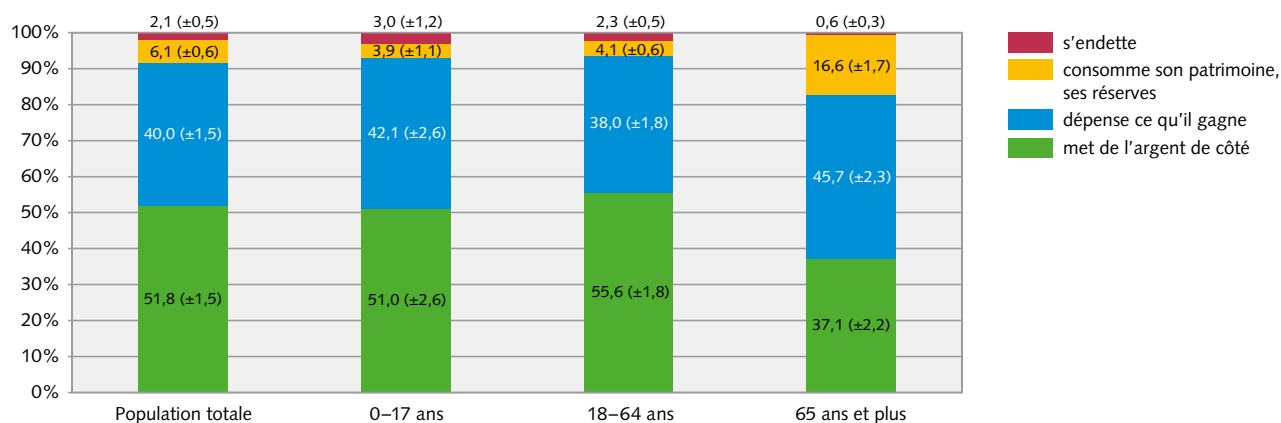
Les personnes qui dépendent principalement du 1^{er} pilier sont dans une situation financière beaucoup plus inconfortable que celles dont le revenu provient surtout du 2^e pilier: elles sont beaucoup plus rarement satisfaites de leur situation financière (64,1% contre 83,4%), ont plus souvent des difficultés financières (10,1% contre 3,6%) et s'acquittent plus rarement avec facilité des dépenses habituelles nécessaires (54,8% contre 72,4%). Les plus mal lotis sont cependant les étrangers de 65 ans et plus. Moins de la moitié (48,3%) est satisfaite de la situation financière du ménage; 18,6% déclarent avoir de la peine à joindre les deux bouts, tandis que seuls 30,4% y arrivent avec facilité.

Les participants à l'enquête SILC doivent également indiquer si leurs revenus dépassent les dépenses courantes, si les revenus et les dépenses sont équilibrés ou s'ils doivent consommer leur patrimoine, voire s'endetter, pour régler leurs dépenses. Les écarts entre les classes d'âge sont à nouveau importants (cf. G 19).

³³ Sur une échelle de 1 à 6, le premier groupe a indiqué 1 (très difficile) ou 2 (difficile), le second 5 (facile) ou 6 (très facile).

Capacité de s'en sortir avec le revenu du ménage, par classe d'âge, en %

G 19



Les pourcentages se réfèrent aux personnes qui vivent dans un ménage présentant ces caractéristiques. Les valeurs en parenthèses indiquent les limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

T7 Evaluation subjective de la situation financière, personnes de 65 ans et plus, en %

| | Pourcentage de la population vivant dans un ménage qui: | | | | | |
|--|--|-----|--|-----|---|-----|
| | a un degré de satisfaction élevé par rapport à la situation financière du ménage | | a des difficultés à joindre les deux bouts | | a de la facilité à joindre les deux bouts | |
| | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- |
| Toutes les personnes de 65 ans et plus | 70,3 | 2,1 | 7,5 | 1,2 | 59,7 | 2,2 |
| 65-74 ans | 67,8 | 2,8 | 8,8 | 1,8 | 57,9 | 2,8 |
| 75 ans et plus | 74,0 | 2,9 | 5,6 | 1,5 | 62,4 | 3,1 |
| Femmes | 69,5 | 2,4 | 8,7 | 1,5 | 57,6 | 2,4 |
| Hommes | 71,4 | 2,6 | 6,0 | 1,4 | 62,3 | 2,6 |
| Suisses/Suisseuses | 72,8 | 2,0 | 6,2 | 1,1 | 63,1 | 2,1 |
| Etrangers/Etrangères | 48,3 | 8,7 | 18,6 | 6,7 | 30,4 | 7,7 |
| Ecole obligatoire | 62,7 | 4,3 | 10,4 | 2,7 | 51,6 | 4,3 |
| Degré secondaire II | 71,2 | 2,5 | 7,2 | 1,5 | 61,7 | 2,6 |
| Degré tertiaire | 82,0 | 3,7 | 3,5 | 1,6 | 66,7 | 4,6 |
| Personne seule | 65,2 | 3,2 | 11,4 | 2,2 | 53,3 | 3,2 |
| Femme vivant seule | 65,0 | 3,7 | 12,9 | 2,7 | 50,3 | 3,8 |
| Homme vivant seul | 65,6 | 6,3 | 6,8 | 3,3 | 62,3 | 6,3 |
| 2 adultes | 75,7 | 2,6 | 4,8 | 1,4 | 65,5 | 2,9 |
| Source principale de revenu du ménage: | | | | | | |
| Revenu du travail | 67,2 | 7,7 | 5,0 | 2,6 | 51,7 | 7,3 |
| Revenus issus de transferts | 70,0 | 2,2 | 8,0 | 1,4 | 59,9 | 2,3 |
| Rente du 1 ^{er} pilier | 64,1 | 2,9 | 10,1 | 1,8 | 54,8 | 2,9 |
| Rente du 2 ^e pilier | 83,4 | 3,3 | 3,6 | 2,0 | 72,4 | 3,9 |

+/- Limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire).

La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

Les personnes âgées puisent plus souvent dans leurs économies que les personnes en âge de travailler; 16,6% des personnes âgées déclarent consommer leur patrimoine pour régler leurs dépenses courantes. Pour près de la moitié (45,7%), les revenus couvrent tout juste les dépenses, et 37,1% arrivent même après la retraite à mettre de l'argent de côté. La part des personnes âgées qui s'endettent est très faible (0,6%).

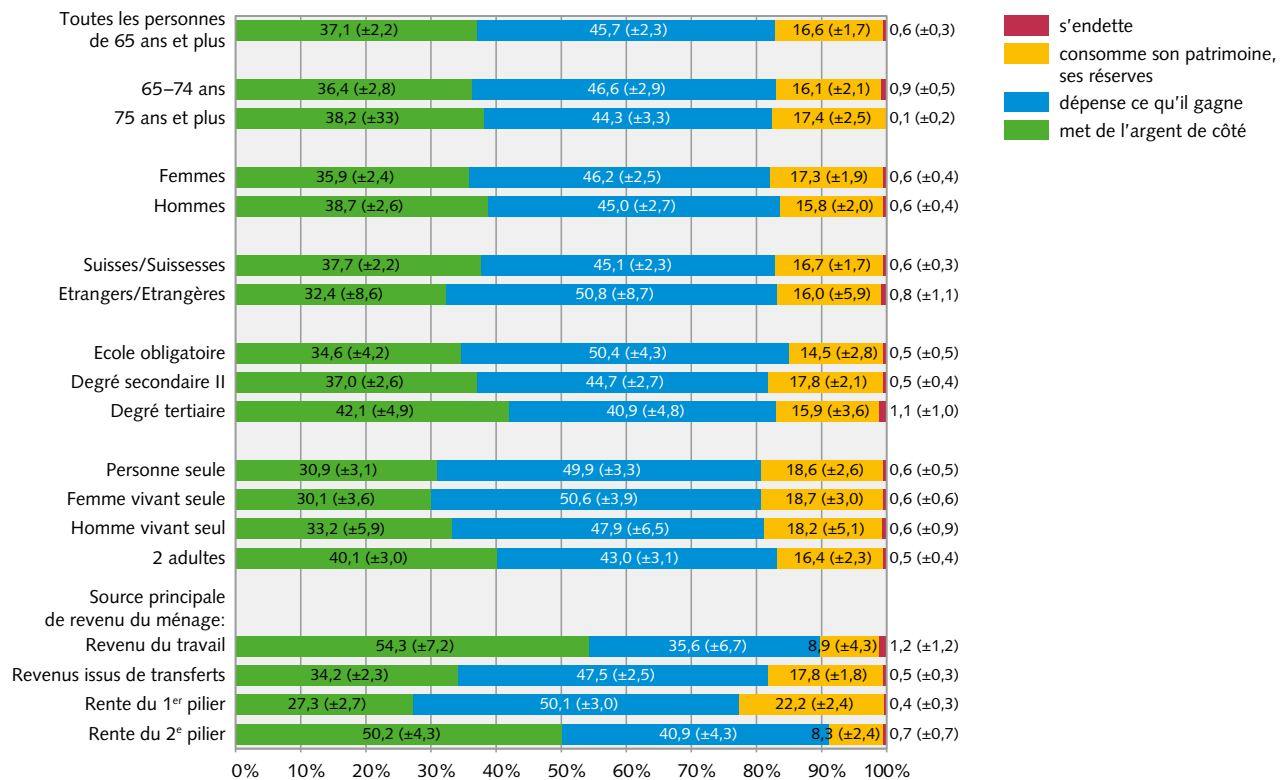
Dans la population en âge de travailler, la distribution est très différente: une petite majorité (55,6%) met de l'argent de côté, 38,0% des ménages dépensent ce qu'ils gagnent et seuls 4,1% consomment leur patrimoine. Enfin, 2,3% ne peuvent financer leurs dépenses courantes qu'en s'endettant.

Les différences entre personnes âgées sont ici peu nombreuses (cf. G20). Les personnes seules mettent plus rarement de l'argent de côté que les personnes en couple (30,9% contre 40,1%), aucun écart ou presque n'apparaissant entre les hommes et les femmes. Les personnes avec le 1^{er} pilier comme principale source de revenu sont également moins souvent en mesure de mettre de l'argent de côté (27,3%). Elles recourent aussi plus souvent à leurs économies³⁴ que les personnes âgées qui perçoivent un revenu du travail ou une rente du 2^e pilier (respectivement 22,2%, 8,9% et 8,3%). Les personnes âgées ne s'endettent guère, quel que soit le type de ménage considéré.

³⁴ Figurent probablement parmi elles les personnes qui ont retiré leur avoir de la prévoyance professionnelle sous forme de capital (cf. note 7 de la page 8).

Capacité de s'en sortir avec le revenu du ménage, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques, en %

G 20



Les pourcentages se réfèrent aux personnes qui vivent dans un ménage présentant ces caractéristiques. La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage. Les valeurs en parenthèses indiquent les limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

5.2 Santé

Pour conclure, quelques indicateurs sélectionnés sur l'état et les soins de santé de la population âgée sont présentés ci-après³⁵. La population considérée dans le présent chapitre est constituée des personnes de 16 ans et plus en ménage privé car dans l'enquête SILC, les personnes plus jeunes ne sont pas interrogées sur leur état de santé. Les personnes en ménage collectif (EMS) ne sont pas incluses non plus dans l'échantillon et ne sont donc pas représentées ici.

Sans surprise, les problèmes de santé augmentent avec l'âge (cf. T8). Si 14,6% des personnes en âge de travailler jugent leur état de santé «assez bon», «mauvais» ou «très mauvais», cette part augmente à 33,2% chez les seniors. Une personne âgée sur deux (50,4%) souffre d'une maladie chronique ou d'un problème durable de santé, et 30,7% des personnes âgées sont limitées dans leurs activités depuis au moins six mois en raison de problèmes de santé. Chez les 18-64 ans, ces parts tombent à respectivement 30,4% et 16,3%. Par conséquent, les personnes âgées sont nettement moins satisfaites de leur état de santé que les personnes en âge de travailler: 62,3% des 65 ans et plus sont satisfaits de leur état de santé, contre 73,2% des 18-64 ans.

³⁵ Les indicateurs ont été sélectionnés sur la base d'une précédente enquête de l'OFS (2013e).

T8 Evaluation subjective de l'état de santé et renoncement aux soins, par classe d'âge et par statut de pauvreté, en %

| | Degré de satisfaction élevé par rapport à son état de santé | | Santé auto-évaluée pas bonne | | Problème de santé de longue durée | | Limitations d'activité pour raison de santé | | Renoncement aux soins pour raison financière | |
|----------------------------|---|-----|------------------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Pourcentage | +/- | Pourcentage | +/- | Pourcentage | +/- | Pourcentage | +/- | Pourcentage | +/- |
| Population totale | 71,3 | 0,9 | 18,0 | 0,8 | 34,0 | 1,0 | 18,9 | 0,8 | 4,9 | 0,5 |
| 16–17 ans | 80,7 | 4,6 | 5,3 | 2,2 | 17,9 | 4,1 | 8,9 | 3,1 | 0,0 | 0,0 |
| 18–64 ans | 73,2 | 1,1 | 14,6 | 0,9 | 30,4 | 1,1 | 16,3 | 0,9 | 5,7 | 0,7 |
| 65 ans et plus | 62,3 | 1,9 | 33,2 | 1,9 | 50,4 | 2,0 | 30,7 | 1,9 | 2,3 | 0,6 |
| Touché par la pauvreté | 63,7 | 3,7 | 30,8 | 3,7 | 42,1 | 3,8 | 28,4 | 3,3 | 11,3 | 3,2 |
| Pas touché par la pauvreté | 71,9 | 1,0 | 16,9 | 0,8 | 33,3 | 1,0 | 18,1 | 0,8 | 4,3 | 0,5 |

+/- Limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire).

Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

Les personnes âgées sont plus souvent atteintes dans leur santé et peuvent donc avoir aussi plus souvent besoin d'une aide médicale. Le risque de devoir renoncer à des prestations de soins pour des raisons financières augmente par conséquent³⁶. Pourtant, les 65 ans et plus renoncent moins souvent à des prestations de soins nécessaires que les 18–64 ans pour des raisons financières (2,3% contre 5,7%). Il s'agit ici principalement de traitements chez le dentiste qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base obligatoire.

Parmi les personnes âgées aussi, des différences apparaissent en ce qui concerne l'état de santé. En raison du thème de l'étude, l'analyse se limite à la santé en général et à la question de savoir si des personnes âgées doivent renoncer, pour des raisons financières, à des prestations de soins nécessaires. On constate d'abord que les femmes ont un peu plus souvent des problèmes de santé que les hommes (35,0% contre 30,9%, cf. G 21). Les 75 ans et plus ont également une santé plus fragile que les 65–74 ans (37,9% et 30,3%). La formation influe beaucoup sur l'état de santé: plus le niveau de formation est bas, plus l'état de santé est jugé mauvais. Un peu moins de la moitié (43,7%) des personnes âgées sans formation post-obligatoire se plaignent de problèmes de santé. Cette part tombe à moins d'un tiers (30,5%) chez les seniors détenteurs d'un titre du degré secondaire II et n'est plus que d'un quart environ (23,4%) chez les diplômés du degré tertiaire. En plus, le niveau de formation est très inégale

entre les hommes et les femmes âgés: seuls quelques hommes âgés n'ont aucune formation post-obligatoire, alors qu'un diplôme d'une haute école constitue plutôt l'exception chez les femmes âgées (pas d'illustration).

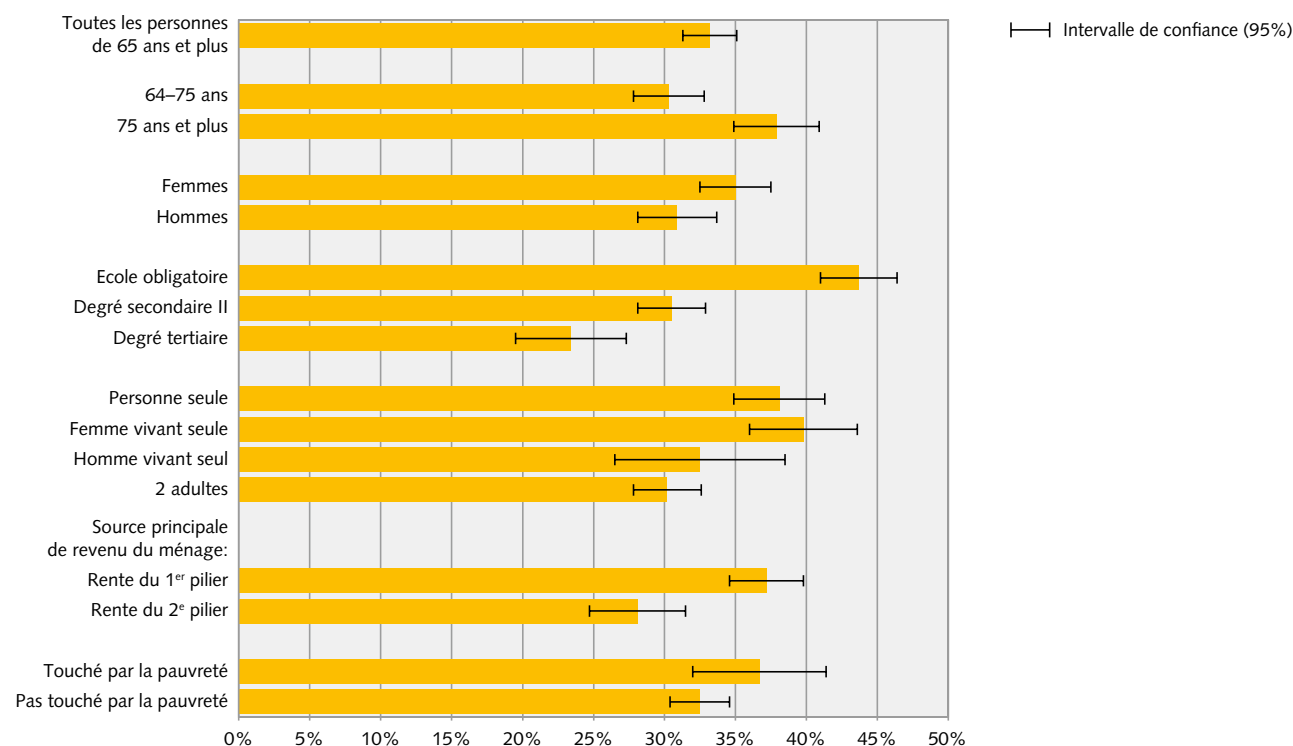
L'état de santé diffère également selon le type de ménage et la source principale de revenu. Les personnes seules âgées s'estiment en nettement moins bonne santé que les personnes en couple (38,1% contre 30,2%).

Les seniors avec le 1^{er} pilier comme principale source de revenu ont plus souvent des problèmes de santé que ceux ayant comme revenu principal une rente du 2^e pilier (37,2% contre 28,1%). L'influence de la source principale de revenu se fait sentir surtout chez les 65–74 ans. Elle est moins marquée chez les personnes de 75 ans et plus qui s'estiment dans l'ensemble en moins bonne santé (pas d'illustration).

³⁶ Plus le nombre de prestations de soins nécessaires est grand, plus le risque augmente qu'une personne doive y renoncer pour des raisons financières. A l'inverse, une personne ne peut pas renoncer à des prestations de soins dont elle n'a pas besoin.

Part des personnes de 65 ans et plus dont la santé auto-évaluée n'est pas bonne, en %

G 21



Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.
La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

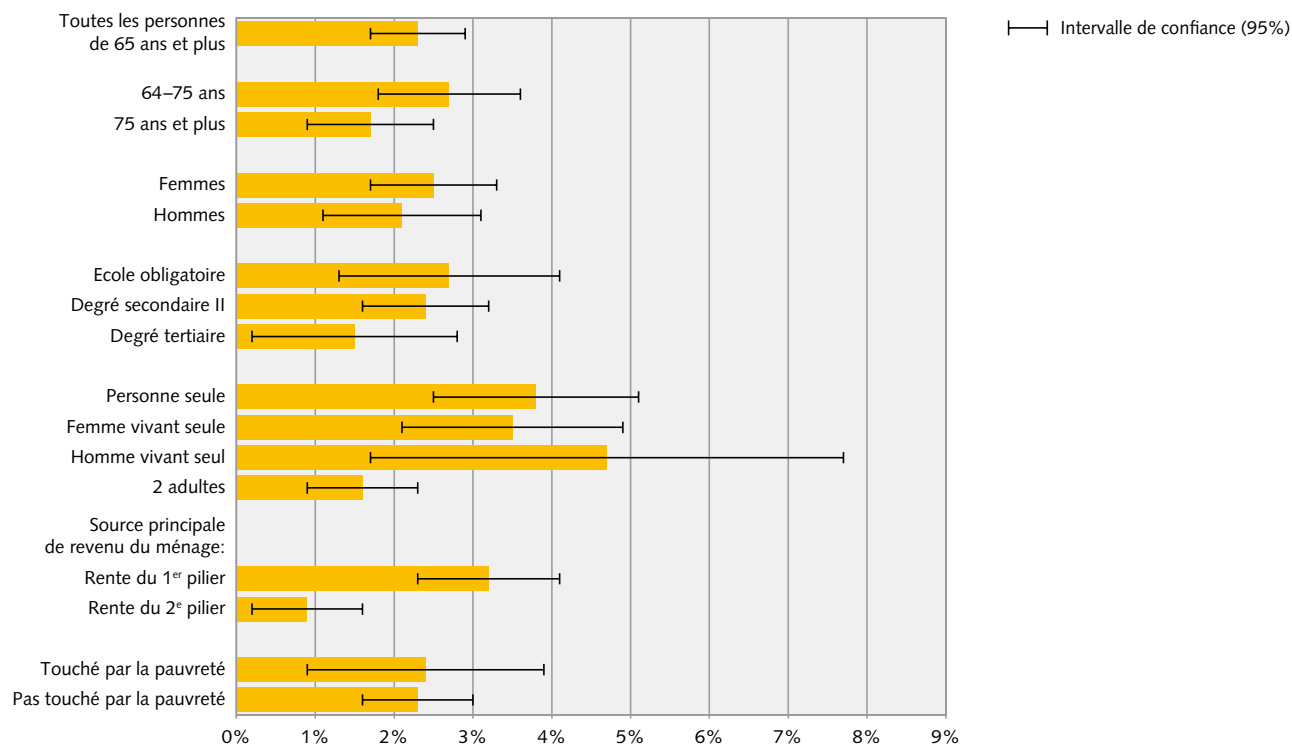
Enfin, si l'on analyse l'évaluation de l'état de santé selon le critère de la pauvreté mesurée par le revenu, environ un tiers des personnes âgées ne s'estiment pas en bonne santé, indépendamment de leur statut de pauvreté (respectivement 36,7% et 32,5%). Dans la population totale (toutes les classes d'âge, cf. T 8 p. 33), par contre, les personnes touchées par la pauvreté se plaignent presque deux fois plus souvent d'une mauvaise santé que les personnes non touchées (30,8% contre 16,9%). Le rapprochement des taux chez les personnes âgées est probablement dû au fait que les problèmes de santé augmentent avec l'âge dans tous les groupes de population, ce qui réduit les écarts sociaux entre les groupes. Ce constat indique une nouvelle fois que la seule prise en compte du revenu ne suffit pas pour appréhender de manière suffisante les ressources financières des personnes âgées.

On ne relève guère de différences au sein de la population âgée par rapport à la question de savoir si les personnes interrogées ont renoncé à au moins une prestation de soins nécessaire pour des raisons financières dans l'année précédant l'enquête (cf. G 22). Les femmes et les hommes âgés sont touchés à peu près à la même fréquence. Les taux mesurés, qui varient entre 2% et 3% environ, sont cependant faibles dans l'ensemble. Les personnes seules et les seniors qui n'ont que le 1^{er} pilier se trouvent à nouveau dans une position moins favorable que les groupes de comparaison (3,8% contre 1,6% et 3,2% contre 0,9%).

Contrairement à ce que l'on observe dans la population totale, où les personnes qui sont touchées par la pauvreté en termes de revenu renoncent presque trois fois plus souvent à des prestations de soins (11,3% contre 4,3%, cf. T 8 p. 33), ces parts ne varient guère dans la population âgée, que les personnes âgées soient considérées comme pauvres (2,4%) ou non (2,3%).

Part des personnes de 65 ans et plus ayant renoncé au moins à une prestation de soins pour des raisons financières, en %

G 22



Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

5.3 Synthèse de l'analyse sur les indicateurs complémentaires

Selon les indicateurs subjectifs examinés, la population âgée est plus satisfaite de sa situation financière que les autres classes d'âge, et elle rencontre généralement moins de difficultés financières. Plus de quatre personnes à l'âge de la retraite sur cinq règlent leurs dépenses courantes avec leurs revenus, et plus d'une sur trois parvient même à mettre de l'argent de côté. La part des 65 ans et plus (16,6%) qui consomment leur patrimoine pour régler leurs dépenses courantes est par ailleurs nettement plus élevée que dans les autres classes d'âge.

Ces résultats révèlent d'une part que les revenus d'une grande partie de la population âgée permettent de couvrir les besoins du quotidien, voire qu'ils les dépassent. Lorsque cela n'est pas le cas, les personnes âgées peuvent en règle générale puiser dans leur fortune. Dans ce groupe de la population, les dettes jouent un rôle insignifiant. Cependant, selon toute probabilité, les personnes avec de faibles ressources financières limitent leurs dépenses au strict nécessaire et vivent donc

plus modestement que les personnes avec une marge de manœuvre financière plus confortable (cf. également à ce sujet Pilgram/Seifert 2009, p. 60 ss). Après tout, 7,5% des personnes âgées déclarent avoir de la peine à financer leurs dépenses courantes.

Si les personnes âgées se plaignent plus souvent de problèmes de santé que les personnes en âge de travailler, elles renoncent plus rarement à des prestations de soins nécessaires pour des raisons financières. Dans la population âgée, les personnes qui doivent y renoncer sont avant tout les personnes seules et celles qui ont le 1^{er} pilier comme source principale de revenu.

Dans l'ensemble, les données disponibles confirment qu'une part importante de la population âgée estime être à l'aise financièrement. La distribution des ressources financières est toutefois inégale, les personnes les plus défavorisées étant une nouvelle fois surtout les personnes vivant seules, les ressortissants étrangers et les personnes avec un bas niveau de formation. Les personnes qui ont le 1^{er} pilier comme source principale de revenu sont également concernées.

6 Conclusions

Le graphique G23 réunit une sélection d'indicateurs qui ont été examinés dans la présente étude. Pour être comparables, les valeurs considérées ont été divisées à chaque fois par celle correspondant à l'ensemble de la population. Un résultat supérieur à 1 signifie que ce groupe est davantage concerné par la question que la population totale. Un résultat inférieur à 1 signifie qu'il est moins concerné.

Il en ressort que les personnes à l'âge de la retraite disposent d'un revenu disponible équivalent plus modeste, raison pour laquelle le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté (mesurés par le revenu) dans cette classe d'âge sont plus élevés que chez les personnes en âge de travailler. Comme elles dépensent moins et qu'elles ont de surcroît plus fréquemment un patrimoine, elles s'en sortent en moyenne mieux financièrement. Dès lors, elles sont aussi plus satisfaites de leur situation financière que les groupes de comparaison.

Même si les équipements en biens durables diminuent, les personnes âgées affichent un taux de privation matérielle nettement au-dessous de la moyenne. On peut donc en déduire que la plupart du temps, elles ne se privent pas pour des raisons financières. Cette interprétation est corroborée par le fait qu'elles renoncent plus rarement, faute de moyens, à des prestations de soins nécessaires, alors qu'elles se plaignent plus souvent d'une mauvaise santé. Aucune conclusion définitive ne peut cependant être tirée ici, car il n'est pas clair si les biens de consommation sélectionnés sont effectivement adéquats pour refléter les privations dans cette classe d'âge (cf. chapitre 3.3).

Dans l'ensemble, l'hypothèse selon laquelle beaucoup de personnes âgées ne connaissent plus à l'heure actuelle de soucis financiers majeurs se vérifie. La plupart des seniors déclarent que leurs revenus permettent, pendant leurs vieux jours aussi, de couvrir les dépenses du quotidien. Dans le cas contraire, ils peuvent souvent compenser un revenu insuffisant en recourant à leur fortune.

Ce constat ne vaut cependant pas pour toutes les personnes âgées. Ainsi, 7,5% ont des difficultés à régler leurs dépenses courantes, et une personne âgée sur dix ne peut faire face à une dépense imprévue de 2000 francs dans un délai d'un mois. Dans environ un ménage âgé sur cinq, la fortune ne dépasse pas 10'000 francs. Quand les revenus sont bas, comme fréquemment dans cette classe d'âge, de petites économies peuvent fondre rapidement en cas de dépenses imprévues.

En règle générale, les dépenses de consommation et l'équipement en biens de consommation dépendent du niveau de revenu du ménage. C'est le cas pour les dépenses en faveur de la restauration et des services d'hébergement, des transports ainsi que des loisirs et de la culture. On peut donc supposer que les personnes qui ont un petit budget réduisent le plus possible leurs dépenses, de sorte que leur niveau de confort matériel est plus modeste.

Les chapitres précédents ont montré qu'à l'intérieur même de la population âgée, quelques groupes sont défavorisés dans plusieurs domaines à la fois, tandis que d'autres se portent bien dans (presque) tous les domaines. La source principale de revenu du ménage exerce une influence importante: les personnes qui vivent dans un ménage où le revenu se compose principalement des prestations du 1^{er} pilier sont plus souvent confrontées à la pauvreté en termes de revenu (cf. T9). En outre, elles dépensent moins, disposent plus rarement d'une fortune substantielle et évaluent moins positivement leur situation financière. Qui plus est, elles s'estiment plus fréquemment en mauvaise santé et renoncent plus souvent à des prestations de soins nécessaires que les personnes qui ont le 2^e pilier comme source principale de revenu.

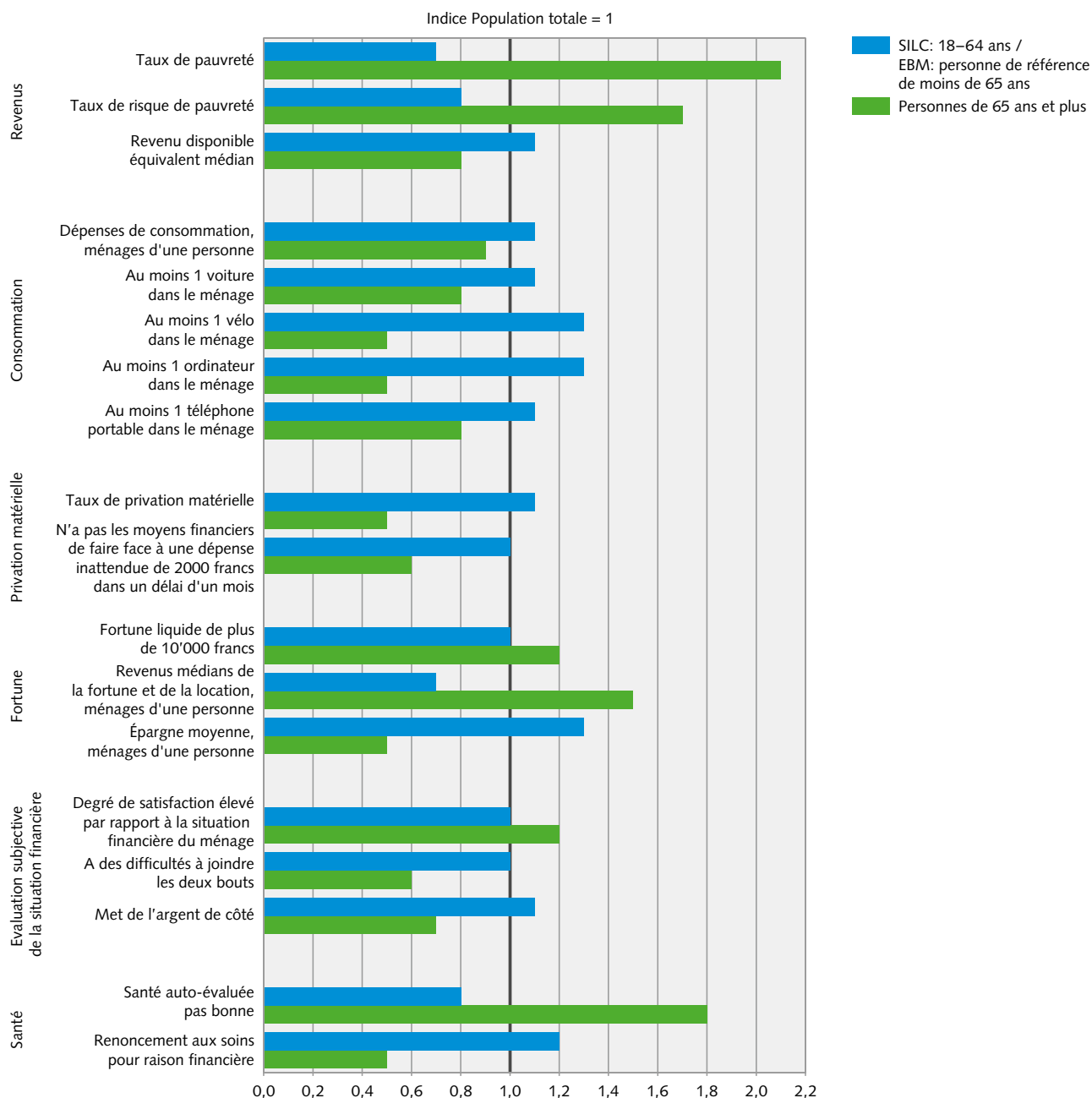
La situation des personnes âgées avec un 2^e pilier comme principale source de revenu est exactement à l'opposé. Elles se trouvent dans une situation confortable dans presque tous les domaines analysés et ne rencontrent guère de difficultés financières. L'accès à la prévoyance professionnelle (tout comme le niveau d'une épargne éventuelle) dépend cependant de manière

déterminante du parcours professionnel et des dispositions légales en vigueur pendant la vie active. Le 2^e pilier n'étant obligatoire que depuis 1985, les personnes très âgées bénéficient plus rarement d'un 2^e pilier que les retraités plus jeunes. Il en va de même des personnes qui n'ont jamais exercé d'activité lucrative, ou dont l'étendue de l'activité lucrative est restée limitée et/ou qui ne percevaient qu'un revenu modeste.

Ainsi donc, la fréquence des personnes tributaires du seul 1^{er} pilier est particulièrement élevée chez les femmes âgées vivant seules, les étrangers et les personnes avec un bas niveau de formation. Dans ces groupes de population, de nombreux signaux indiquent que les moyens financiers suffisent à peine, voire qu'ils sont insuffisants.

Aperçu des résultats pour les différents indicateurs, par classe d'âge

G 23



Le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté sont calculés sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Valeurs normalisées: pour chaque indicateur, la valeur correspondant au groupe considéré a été divisée par celle correspondant à l'ensemble de la population. Un résultat supérieur à 1 signifie que ce groupe est davantage concerné par la question que l'ensemble de la population. Un résultat inférieur à 1 signifie qu'il est moins concerné.

Sources: OFS – Enquête sur le budget des ménages EBM 2009–2011, enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2011, version 26.03.13 et SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

Inversement, les seniors diplômés du degré tertiaire sont en moyenne mieux lotis dans la plupart des domaines examinés.

Dans l'ensemble, les données exploitées confirment que le seul examen du revenu pour la population âgée ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble de la situation financière des personnes âgées et que l'analyse doit être complétée par d'autres indicateurs. Les données (objectives et subjectives) sur la fortune montrent

en particulier clairement que les personnes à l'âge de la retraite ont souvent d'autres moyens financiers. Elles révèlent cependant aussi que les personnes âgées qui doivent se contenter d'un petit revenu sont aussi plus rarement fortunées, et que la pauvreté dans la population âgée demeure donc une réalité pour une partie d'entre elle.

T9 Aperçu des résultats pour les différents indicateurs, personnes de 65 ans et plus, selon différentes caractéristiques

| | Taux de pauvreté | | Taux de privation matérielle | | Fortune liquide de plus de 10'000 CHF | | Degré de satisfaction élevé par rapport à la situation financière du ménage | | A des difficultés à joindre les deux bouts | | Met de l'argent de côté | | Santé auto-évaluée pas bonne | | Renoncement aux soins pour raison financière | |
|--|------------------|-----|------------------------------|-----|---------------------------------------|-----|---|-----|--|-----|-------------------------|-----|------------------------------|-----|--|-----|
| | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- | en % | +/- |
| Toutes les personnes de 65 ans et plus | 16,4 | 1,6 | 1,7 | 0,6 | 79,5 | 2,0 | 70,3 | 2,1 | 7,5 | 1,2 | 37,1 | 2,2 | 33,2 | 1,9 | 2,3 | 0,6 |
| 65-74 ans | 12,5 | 1,9 | 2,2 | 0,9 | 79,4 | 2,5 | 67,8 | 2,8 | 8,8 | 1,8 | 36,4 | 2,8 | 30,3 | 2,5 | 2,7 | 0,9 |
| 75 ans et plus | 22,1 | 2,7 | 1,0 | 0,6 | 79,8 | 2,8 | 74,0 | 2,9 | 5,6 | 1,5 | 38,2 | 3,3 | 37,9 | 3,0 | 1,7 | 0,8 |
| Femmes | 19,9 | 2,0 | 2,0 | 0,8 | 77,9 | 2,2 | 69,5 | 2,4 | 8,7 | 1,5 | 35,9 | 2,4 | 35,0 | 2,5 | 2,5 | 0,8 |
| Hommes | 12,0 | 1,8 | 1,4 | 0,7 | 81,5 | 2,3 | 71,4 | 2,6 | 6,0 | 1,4 | 38,7 | 2,6 | 30,9 | 2,8 | 2,1 | 1,0 |
| Suisses/Suisseuses | 15,6 | 1,6 | 1,4 | 0,5 | 81,6 | 1,8 | 72,8 | 2,0 | 6,2 | 1,1 | 37,7 | 2,2 | 31,4 | 1,9 | 1,9 | 0,6 |
| Etrangers/ Etrangères | 22,7 | 6,7 | 4,7 | 3,2 | 61,6 | 9,2 | 48,3 | 8,7 | 18,6 | 6,7 | 32,4 | 8,6 | () | () | () | () |
| Ecole obligatoire | 21,9 | 3,4 | 3,0 | 1,6 | 71,9 | 3,8 | 62,7 | 4,3 | 10,4 | 2,7 | 34,6 | 4,2 | 43,7 | 4,1 | 2,7 | 1,4 |
| Degré secondaire II | 15,0 | 1,9 | 1,3 | 0,6 | 81,8 | 2,3 | 71,2 | 2,5 | 7,2 | 1,5 | 37,0 | 2,6 | 30,5 | 2,4 | 2,4 | 0,8 |
| Degré tertiaire | 11,1 | 3,1 | 1,0 | 0,9 | 87,7 | 3,4 | 82,0 | 3,7 | 3,5 | 1,6 | 42,1 | 4,9 | 23,4 | 3,9 | 1,5 | 1,3 |
| Personne seule | 25,8 | 2,9 | 3,2 | 1,3 | 74,0 | 3,1 | 65,2 | 3,2 | 11,4 | 2,2 | 30,9 | 3,1 | 38,1 | 3,2 | 3,8 | 1,3 |
| Femme vivant seule | 29,7 | 3,5 | 3,0 | 1,5 | 72,5 | 3,7 | 65,0 | 3,7 | 12,9 | 2,7 | 30,1 | 3,6 | 39,8 | 3,8 | 3,5 | 1,4 |
| Homme vivant seul | 14,2 | 4,4 | 3,5 | 2,5 | 78,9 | 5,5 | 65,6 | 6,3 | 6,8 | 3,3 | 33,2 | 5,9 | 32,5 | 6,0 | 4,7 | 3,0 |
| 2 adultes | 12,7 | 2,1 | 0,9 | 0,6 | 83,3 | 2,5 | 75,7 | 2,6 | 4,8 | 1,4 | 40,1 | 3,0 | 30,2 | 2,4 | 1,6 | 0,7 |
| Source principale de revenu du ménage: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rente du 1 ^{er} pilier | 26,5 | 2,6 | 2,5 | 0,9 | 74,6 | 2,8 | 64,1 | 2,9 | 10,1 | 1,8 | 27,3 | 2,7 | 37,2 | 2,6 | 3,2 | 0,9 |
| Rente du 2 ^e pilier | 0,8 | 0,7 | 0,1 | 0,2 | 89,0 | 2,9 | 83,4 | 3,3 | 3,6 | 2,0 | 50,2 | 4,3 | 28,1 | 3,4 | 0,9 | 0,7 |

+/- Limites de l'intervalle de confiance à 95% (cf. Glossaire).

() Nombre d'observations insuffisant ou intervalle de confiance trop élevé pour publier les résultats.

Un champ vert signifie que les résultats du groupe dépassent de manière statistiquement significative ceux de l'ensemble des personnes de 65 ans et plus pour l'indicateur considéré, un champ rouge qu'ils sont inférieurs de manière statistiquement significative. Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage.

Sources: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2011, version 26.03.13 et SILC 2012, version 14.04.14

© OFS, Neuchâtel 2014

Bibliographie

- Administration fédérale des contributions (AFC). 2013. Statistique de la fortune des personnes physiques pour l'ensemble de la Suisse 2010. <http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00717/index.html?lang=fr> [22.10.2014].
- Atkinson, Anthony B. and Eric Marlier (Eds.). 2010. Income and Living Conditions in Europe. Luxembourg: Eurostat. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-31-10-555/EN/KS-31-10-555-EN.PDF [05.08.2014].
- Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz (BMASK). 2012. Soziale Lage älterer Menschen in Österreich. Sozialpolitische Studienreihe Band 11. Wien: BMASK. http://www.bmask.gv.at/cms/site/attachments/4/6/4/CH2247/CMS1240821992988/sozialpolitische_studienreihe_band_11.pdf [03.02.2014].
- Centre d'information AVS/AI. 2014. La sécurité sociale en Suisse. Etat au 1^{er} janvier 2014. https://www.ahv-iv.ch/Portals/0/Documents/Internationale_Broschueren/Securite%20sociale_f_01_01_2014.pdf [07.11.2014].
- Centre d'information AVS/AI. 2013. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Méméto 5.01. Etat au 1^{er} janvier 2014. <https://www.ahv-iv.ch/p/5.01.f> [07.11.2014].
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). 2012. Concepts et normes de calcul de l'aide sociale. 4^e édition avril 2005, Compléments 12/05, 12/07, 12/08, 12/10, 12/12. http://csias.ch/uploads/media/2012_RL-f.pdf [22.10.2014].
- Contrôle fédéral des finances (CDF). 2006. Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Evaluation de la politique d'information et de vérification du droit aux prestations. L'essentiel en bref. [http://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/evaluationen/Evaluationen%20\(13\)/5151BE_Wesentliche_in_Kuerze_f.pdf](http://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/evaluationen/Evaluationen%20(13)/5151BE_Wesentliche_in_Kuerze_f.pdf) [22.10.2014].
- Diekmann, Andreas. 2004. Empirische Sozialforschung. Grundlagen, Methoden, Anwendungen. 11. Auflage. Reinbek bei Hamburg: Rowohlt.
- Honkkila, Juha and Ilja Kristian Kavonius. 2012. Micro and Macro Analysis on Household Income, Wealth and Saving in the Euro Area. Paper prepared for the 32nd General Conference of The International Association for Research in Income and Wealth (IARIW), Boston, USA, August 5-11, 2012. <http://www.iariw.org/papers/2012/KavoniusPaper.pdf> [05.08.2014].
- Leu, Robert E., Stefan Burri und Tom Priester. 1997. Lebensqualität und Armut in der Schweiz. 2. überarbeitete Auflage. Bern: Paul Haupt.
- LUSTAT Statistik Luzern (LUSTAT). 2013. Sozialbericht des Kantons Luzern 2013. Die soziale Lage der Luzerner Bevölkerung. LUSTAT Themen. Luzern: LUSTAT. http://www2.lustat.ch/lustat_themen_sozialbericht_2013.htm [07.03.2014].
- Moser, Peter. 2002. Alter, Einkommen und Vermögen. Eine Analyse der Zürcher Staatssteuerstatistik 1999. Statistik.info Nr. 23/2002, Zürich: Statistisches Amt des Kantons Zürich. http://www.statistik.zh.ch/dam/justiz_innern/statistik/Publikationen/statistik_info/si_2002_23_alter_einkommen_vermoegen.pdf.spooler.download.1392889703857.pdf/si_2002_23_alter_einkommen_vermoegen.pdf [05.08.2014].
- Noll, Heinz-Herbert und Stefan Weick. 2007. Einkommensarmut und Konsumarmut – unterschiedliche Perspektiven und Diagnosen. Analysen zum Vergleich der Ungleichheit von Einkommen und Konsumausgaben. Informationsdienst Soziale Indikatoren (ISI), Nr. 37. <http://www.gesis.org/fileadmin/upload/forschung/publikationen/zeitschriften/isi/isi-37.pdf> [05.02.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2014a. Le système d'indicateurs de la prévoyance vieillesse. Données détaillées.

- 1 Espérance de vie. Tableau su-f-13.05-as-1.1.4.
- 2 Âge moyen de la retraite (autoévaluation). Tableau su-f-13.05-as-2.2.1.
- 3 Structure de la population résidente permanente. Tableau su-f-13.05-as-1.1.1.
- 4 Personnes résidant dans un home pour personnes âgées et/ou dans un home médicalisé. Tableau su-f-13.05-as-1.2.1a.
- 5 Etat civil de la population résidente permanente. Tableau su-f-13.05-as-1.1.3.
- 6 Taux d'activité. Tableau su-f-13.05-as-3.2.1.
- 7 Bénéficiaires d'une rente AVS. Tableau su-f-13.05-as-2.3.1a.1.
- 8 Versements provenant de la prévoyance professionnelle (rente ou capital). Tableau su-f-13.05-as-2.3.2a.1.
- 9 Versements provenant du pilier 3a dans le cadre de la retraite. Tableau su-f-13.05-as-2.3.3a.1.
- 10 Combinaison de versements de différentes composantes du revenu importantes (AVS, PP, pilier 3a, revenu de la fortune, revenu de l'activité professionnelle). Tableau su-f-13.05-as-2.3.4a.3.
- 11 Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires. Tableau su-f-13.05-as-3.1.5.
- 12 Appréciation subjective du changement de la situation financière après l'entrée à la retraite. Tableau su-f-13.05-as-3.1.4.
- 13 Versement de capital provenant de la prévoyance professionnelle. Tableau su-f-13.05-as-2.3.2a.3.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/04/02/data/01.html> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2014b. La pauvreté en Suisse. Résultats des années 2007 à 2012. Neuchâtel: OFS. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5648> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2014c. La différence d'âge dans le couple. Dans: Newsletter Démos. Informations démographiques, No 1 Mai 2014. Neuchâtel: OFS, p. 4–5. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5562> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2013a. La population de la Suisse 2012. Neuchâtel: OFS. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ.html?publicationID=5379> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2013b. Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âges. Tableau je-f-13.04.03.04.01. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/04.Document.96486.xls> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2013c. Vermögenslage der privaten Haushalte. Vermögensdefinitionen, Datenlage und Datenqualität. Neuchâtel: OFS. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/01/new/nip_detail.html?gnpID=2014-544 [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2013d. Enquête sur le budget des ménages 2011. Résultats commentés et tableaux. Neuchâtel: OFS. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5262> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2013e. Etat de santé, renoncement aux soins et pauvreté. Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2011. Neuchâtel: OFS. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/22/publ.html?publicationID=5251> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2012a. La pauvreté en Suisse: concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010. Neuchâtel: OFS. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/dos/01.html> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2012b. Le budget du ménage chez les personnes à l'âge de la retraite. Dans: Newsletter Démos. Informations démographiques, No 2 Mai 2012. Neuchâtel: OFS, p. 11–14. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4790> [22.10.2014].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2012c. Conditions de vie des seniors en Suisse. Dans: Newsletter Démos. Informations démographiques, No 2 Mai 2012. Neuchâtel: OFS, p. 8–10. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4790> [22.10.2014].

- Office fédéral de la statistique (OFS). 2011a. Indicateurs de la prévoyance vieillesse. Résultats des indicateurs clés. Neuchâtel: OFS. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4377> [22.10.2014].
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). 2013a. OECD Framework for Statistics on the Distribution of Household Income, Consumption and Wealth. OECD Publishing. <http://www.oecd.org/statistics/302013041e.pdf> [03.02.2014].
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). 2013b. OECD Guidelines for Micro Statistics on Household Wealth. OECD Publishing. <http://www.oecd.org/statistics/OECD-Guidelines-for-Micro-Statistics-on-Household-Wealth.pdf> [03.02.2014].
- Pilgram, Amélie et Kurt Seifert. 2009. Vivre avec peu de moyens. La pauvreté des personnes âgées en Suisse. Edition Pro Senectute, Volume 1. Zürich: Pro Senectute Suisse.
- Schubarth, Katharina. 2014. Relèvement des loyers maximaux pris en compte pour le calcul des prestations complémentaires. Dans: Sécurité sociale CHSS 2/2014, p. 97–99. <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/publikationen/00096/03319/03326/index.html?lang=fr> [22.10.2014].
- Seifert, Kurt. 2011. Ungleich im Alter: Schicksal oder Herausforderung zum Handeln? In: Caritas, 2011, Sozialalmanach, Schwerpunkt: Das vierte Lebensalter, Luzern: Caritas-Verlag, S. 107–118.
- Stutz, Heidi, Tobias Bauer et Susanne Schmugge. 2007. Hériter en Suisse – une affaire de famille avec des conséquences sur l'économie nationale. Résumé. Programme national de recherche PNR 52. Berne: BASS. http://www.buerobass.ch/pdf/2007/Erben_in_der_Schweiz_Zusammenfassung_franzoesischpdf.pdf [22.10.2014].
- The Canberra Group. 2011. Canberra Group Handbook on Household Income Statistics. Second Edition. Geneva: United Nations. www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Canberra_Group_Handbook_2nd_edition.pdf [14.10.2013].
- Wanner, Philippe et Alexis Gabadinho. 2008. La situation économique des actifs et des retraités. Rapport de recherche no 1/08, Aspects de la sécurité sociale. Bern: OFAS. <http://www.bsv.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr&lnr=01%2F08> [22.10.2014].

Sources de données

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle a pour objectif d'étudier la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen.

En Suisse, l'enquête SILC se base sur un échantillon d'environ 7000 ménages, soit plus de 17'000 personnes, sélectionnés aléatoirement dans le registre OFS des raccordements téléphoniques privés. La population de référence est constituée de la population résidente permanente dans les ménages privés. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives. Cela permet de décrire les étapes importantes des trajectoires individuelles et d'étudier l'évolution des conditions de vie.

Complément d'information sur l'enquête SILC:

www.silc.bfs.admin.ch

L'enquête sur le budget des ménages (EBM)

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) de l'OFS relève des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages privés. Pour une analyse approfondie de petits groupes de population, comme les personnes à l'âge de la retraite, la taille de l'échantillon annuel ne suffit pas. L'enquête est par conséquent conçue de manière à pouvoir réunir les données de plusieurs années pour grossir l'échantillon et améliorer la qualité des résultats.

L'EBM ne considère que les personnes vivant dans les ménages privés. Les personnes vivant dans les ménages collectifs (par exemple homes ou résidences médicalisées, etc.) ne font donc pas partie de l'échantillon.

Complément d'information sur l'enquête EBM:

www.ebm.bfs.admin.ch

Le système d'indicateurs de la prévoyance vieillesse

Le système d'indicateurs de la prévoyance vieillesse, composé de quelque 50 indicateurs qui se réfèrent aux individus comme aux ménages, donne une vue d'ensemble détaillée sur la situation de la population âgée en Suisse. Les indicateurs concernent des domaines tels que l'accès au système de prévoyance vieillesse, avec ses trois piliers, les prestations versées aux retraités, ou encore les principales composantes des revenus de la population âgée. Ce système d'indicateurs porte encore sur des aspects liés à la qualité de vie de la population âgée ou sur des indicateurs de contexte qui donnent une vue d'ensemble générale de la situation.

Le système d'indicateurs constitue ainsi une base d'information détaillée qui permet à différents publics de trouver des informations ciblées et importantes. Douze indicateurs, nommés indicateurs-clés, ont été sélectionnés pour donner un condensé des principales questions en relation avec la vieillesse ou la prévoyance vieillesse.

Complément d'information sur le système d'indicateurs de la prévoyance vieillesse:

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 13–Protection sociale → Rapports sur la protection sociale → Prévoyance vieillesse

Glossaire

Dépenses obligatoires

→ Revenu disponible du ménage

Echelle d'équivalence

→ Revenu disponible équivalent

Groupes à risque

Sont qualifiés de groupes à risque dans cette publication les groupes de population dont les indicateurs de pauvreté sont, avec 95% de probabilité, supérieurs à ceux de la population totale. C'est le cas lorsque les intervalles de confiance des deux valeurs considérées ne se recoupent pas. En revanche, si la valeur d'un groupe n'est pas significativement supérieure à celle de la population totale, tout en étant plus élevée que celle d'un groupe de référence (par ex. les femmes comparées aux hommes), on ne parle pas de groupe à risque. On peut néanmoins dire, en pareil cas, que les valeurs des deux groupes se différencient nettement.

Intervalle de confiance, significativité statistique

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude, puisque une partie seulement de la population (échantillon) a été utilisée pour estimer un caractère de la population totale. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus petit que les résultats sont précis. L'intervalle de confiance signifie que la valeur réelle se situe avec une très grande probabilité (de 95%) dans ledit intervalle. Autrement dit, si l'enquête par échantillonnage était répétée plusieurs fois, de manière indépendante et dans les mêmes conditions, 95% en moyenne des intervalles calculés contiendraient la valeur effective du caractère étudié. Exemple: l'échantillon présente un taux de pauvreté de 7,7% ($\pm 0,7$). Cela signifie que la probabilité que le taux de pauvreté réel de la population se situe dans l'intervalle compris entre 7,0% et 8,4% est de 95%.

L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple: le taux de privation matérielle des 18–64 ans atteignait 3,8% ($\pm 0,7$), celui des personnes de 65 ans et plus 1,7% ($\pm 0,6$). Les intervalles de confiance de ces deux groupes étaient respectivement compris entre 3,1% et 4,5%, et 1,1% et 2,3%. Ils ne se recoupaient donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.

Loyer fictif

→ Revenu brut du ménage

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs sont au-dessus de la médiane et l'autre moitié au-dessous. A la différence de la valeur arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes.

Personne de référence

Dans l'enquête sur le budget des ménages (EBM), la personne de référence du ménage est celle qui contribue le plus aux revenus du ménage et qui, de ce fait, influence le plus fortement les conditions de vie du ménage.

La personne de référence sert de base à la ventilation des ménages selon des critères individuels. Par exemple, si la personne de référence est salariée, le ménage entre dans la catégorie des ménages de salariés, même s'il comprend des personnes rentières ou indépendantes.

Quintile

Les quintiles servent à décrire une distribution. La population observée est classée selon une variable donnée (le revenu dans la présente publication), puis subdivisée en

cinq parties égales. En d'autres termes, 20% des ménages ont un revenu inférieur au premier quintile, 20% ont un revenu compris entre le 1^{er} et le 2^e quintile, etc.

Quintile de revenu

→ Quintile

Revenu brut du ménage

Le revenu brut du ménage est constitué de la somme des revenus de l'ensemble des membres d'un ménage privé. Il comprend les revenus d'une activité salariée ou indépendante, les rentes et transferts sociaux, les revenus de la fortune, les pensions alimentaires et d'autres revenus issus de transferts réguliers reçus d'autres ménages, etc. De plus, afin de tenir compte des avantages financiers dont bénéficient les personnes qui occupent le logement dont elles sont propriétaires ou les locataires qui paient un loyer inférieur au prix habituels du marché, on ajoute au revenu brut des ménages concernés un montant correspondant à la valeur d'utilisation du bien immobilier, déduction faite des frais de logement effectivement payés («loyer fictif»)³⁷. Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2012 font référence à l'année 2011.

Revenu disponible du ménage

Le revenu disponible du ménage est obtenu à partir du revenu brut du ménage, auquel on soustrait les dépenses obligatoires, soit les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les pensions alimentaires payées.

Revenu disponible équivalent

On calcule le revenu disponible équivalent à partir du revenu disponible du ménage, en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), on attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage: le poids 1 à la personne la plus âgée du ménage, le poids 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et le poids 0,3 à chaque enfant de moins de 14

ans (échelle OCDE modifiée). Le revenu disponible équivalent ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage.

Revenus issus de transferts

On entend par revenus issus de transferts les rentes et les prestations sociales versées ou réglementées par l'Etat (p.ex. rentes AVS/AI, rentes des caisses de pension, indemnités journalières des APG, de l'AC, de l'assurance-accidents et des caisses-maladie, subsides cantonaux à l'assurance-maladie de base, loyers subventionnés, bourses, allocations familiales, aide sociale), ainsi que les pensions alimentaires et autres versements réguliers provenant d'autres ménages.

Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté comprend un montant forfaitaire pour l'entretien, les frais individuels de logement et 100 francs par mois et par personne à partir de 16 ans pour d'autres dépenses. Si le revenu disponible d'un ménage se situe au-dessous du seuil de pauvreté, tous les membres du ménage sont considérés comme touchés par la pauvreté (en termes de revenu).

Source principale de revenu du ménage

La principale source de revenu du ménage est celle générant la plus grande part du revenu du ménage. Les modalités de cette caractéristique s'inspirent de la structure du budget de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) (OFS 2013d). On distingue trois catégories de revenu (revenu du travail, revenus issus de transferts et revenu de la fortune), qui peuvent encore être subdivisées (pour une liste détaillée, cf. OFS 2012a, p. 63).

En raison du thème examiné dans la présente étude, les revenus formés par les rentes des 1^{er} et 2^e piliers sont particulièrement intéressants, car ils représentent la source principale de revenu d'une grande partie de la population âgée. Le 1^{er} pilier comprend les rentes de l'AVS/AI, y compris les prestations complémentaires et les indemnités journalières. Le 2^e pilier englobe les rentes de la prévoyance professionnelle. Selon cette définition, seules les rentes versées sont prises en considération. Les éventuels retraits sous forme de capital de l'avoir de vieillesse du 2^e pilier ne sont pas pris en compte.

³⁷ Dans le concept de pauvreté absolu, le revenu du ménage est utilisé sans loyer fictif, car les frais de logement sont déjà considérés dans le seuil de pauvreté.

Statut d'activité le plus fréquent

Sont considérées comme personnes actives occupées dans la statistique de la pauvreté les personnes de 18 ans et plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview, c.-à-d. durant plus de la moitié des mois. Sont considérées comme non actives les personnes à la retraite, les personnes en formation, les personnes inaptes au travail et les autres personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle. Le statut d'activité est déclaré par la personne elle-même.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté est calculé pour mesurer l'ampleur de la pauvreté. Il exprime la part en pour cent de personnes pauvres dans la population totale (= personnes pauvres / population totale * 100). Une personne est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté mesure la part en pour cent de personnes exposées au risque de pauvreté dans la population totale (= personnes exposées au risque de pauvreté / population totale * 100). Une personne est considérée comme exposée au risque de pauvreté si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible équivalent se situe au-dessous du seuil de risque de pauvreté, lequel correspond à 60% du revenu disponible équivalent médian.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Contact

058 463 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

058 463 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Compléments d'information

Les tableaux de données accompagnant la présente publication sont accessibles dans leur version actuelle sur le site web de l'OFS et peuvent être téléchargés gratuitement dans le format Excel.

Indicateurs sur le thème de la pauvreté et des conditions de vie en Suisse

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté

Complément d'information sur le système d'indicateurs de la prévoyance vieillesse

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 13 – Protection sociale → Rapports sur la protection sociale → Prévoyance vieillesse

Complément d'information sur la base de données SILC

www.silc.bfs.admin.ch

Complément d'information sur la base de données EBM

www.ebm.bfs.admin.ch

La population âgée en Suisse est de plus en plus nombreuse. La protection sociale des seniors revêt par conséquent une importance toujours plus grande.

Dans la présente étude, les informations existantes sur la pauvreté en termes de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus sont placées dans un contexte plus large. Outre le revenu, les points de vue de la consommation et de la fortune sont examinés en détail. Des indicateurs objectifs et subjectifs viennent compléter l'étude. Les inégalités de revenu et de fortune étant plus grandes entre les personnes à l'âge de la retraite qu'entre les personnes en âge de travailler, la population âgée a été subdivisée en sous-catégories pour permettre des analyses plus fines.

N° de commande

852-1201

Commandes

Tel. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

12 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-20034-6